

Atelier Afrique Noire 1

La pluralité des normes dans la francophonie¹

Marie-Louise Moreau

L'observateur le moins averti note que le français tel qu'il est pratiqué en Afrique, en Belgique, au Québec ou en Suisse, etc. ne s'identifie pas strictement à celui dont usent les Français. Parmi les mécanismes à l'origine de ce processus de différenciation, la littérature scientifique en retient trois à titre principal.

Le français, dans ces divers territoires, se trouve au contact d'autres langues, substrats ou adstrats, qui le marquent de leur empreinte, sous la forme d'interférences de divers types (phonique, lexical, morphosyntaxique, pragmatique). Dans le prolongement de ce point de vue, pour les situations où le français n'est pas la première langue de socialisation, on invoque parfois la restructuration dont une langue fait l'objet lorsqu'elle est acquise comme langue seconde (Manessy, 1981; 1992).

Les besoins langagiers des utilisateurs diffèrent selon leur environnement et chaque communauté se dote des moyens linguistiques nécessaires à l'expression de ses réalités.

L'innovation est un autre ressort fondamental de la différenciation. Dans chaque groupe, les locuteurs se servent des ressources de la langue et l'animent d'une dynamique propre. C'est bien la créativité linguistique des locuteurs qui est à l'origine de néologismes comme « essencerie » (« station d'essence ») au Sénégal, « motamoter » (« apprendre par cœur ») au Cameroun, « dépanneur » (« magasin de nuit ») au Québec, « pendulaire » (« personne qui travaille dans une autre ville que celle où elle réside et qui fait la navette chaque jour entre les deux ») en Suisse, « navetteur » (avec le même sens) en Belgique, etc.

Il n'entre nullement dans mes intentions de contester la pertinence – indéniable – de ces attributions causales. Je voudrais seulement formuler quelques réflexions en rapport direct avec mon propos central.

1. Il me paraît que la focalisation de l'attention sur le contact de langue, les phénomènes d'interlangue ou les *realia* n'est pas neutre d'implications socio-psycho-idéologiques. On pose en effet que le facteur déterminant la différenciation est une sorte d'incapacité (c'est parce qu'ils sont soumis à l'influence d'autres langues que les locuteurs ne parviennent pas à rejoindre le modèle proposé) dans le premier cas, la contrainte de la nécessité dans le deuxième. C'est bien sûr une tout autre image des locuteurs et de leur compétence linguistique qu'on donne quand on s'intéresse à l'innovation linguistique. Et il n'est pas douteux que mettre l'accent sur telle source de différenciation ou sur telle autre est générateur ou au contraire réducteur d'insécurité linguistique (Francard, 1993-1994, Bavoux 1996).

2. Contact de langue, interlangue, créativité des notions importantes quand on veut déterminer l'origine des phénomènes. Mais ce n'est pas parce que le « gletter » (« baver ») belge procède d'un mot wallon qu'on est autorisé à considérer que les utilisateurs actuels de ce terme font un emprunt au wallon, et que l'usage de ce terme résulte d'un bilinguisme français wallon, qu'on ne pourrait d'ailleurs pas attester chez la plupart d'entre eux. De même, si on peut raisonnablement supposer que le « fouilleter » (« fouiller ») sénégalais a été produit initialement par des locuteurs qui ne disposaient pas d'une pleine maîtrise du français, peut-on faire le même procès à ceux qui l'utilisent aujourd'hui en conformité avec les pratiques linguis-

1. Je remercie B. Pöll, qui a commenté une première version de ce texte. Sur le thème de la pluralité des normes, on verra aussi Ammon (1989), Kloss (1989), Lüdi (1992), et Pöll (1998a, 1998b).

tiques de leur groupe? Un raisonnement analogue peut être tenu en ce qui concerne la créativité : le *pendulaire* suisse mentionné plus haut résulte assurément d'une création, mais cela ne signifie évidemment pas que toutes les occurrences de ce mot sont produites à chaque fois par des mécanismes néologiques. Il y a un temps – court – où les unités et les structures peuvent être considérées comme des emprunts ou comme des faits d'interlangue ou comme des innovations, il y a un temps où elles font partie du répertoire linguistique partagé par les membres du groupe.

3. Quand les Français disent « soixante-dix », les Belges et les Suisses utilisent « septante ». Rien, bien sûr, ne permet de dire que Belges et Suisses ne sont pas capables, pour des raisons de substrat ou d'adstrat, de rejoindre l'usage français. Là où la majorité des Français produisent un [R] uvulaire, la plupart des Africains réalisent un [r] apical. Mais lorsqu'on leur demande de produire des énoncés avec des [R] uvulaires, bon nombre d'entre eux le font sans difficulté. Que peut-on inférer à partir d'exemples de ce type? Que la production des « déviations » par rapport à la norme ne peut pas être dans tous les cas traitée en termes de déficiences qui s'enracineraient dans le contact de langues, mais qu'elle résulte souvent soit d'un choix conscient (ainsi les Vaudois interrogés par Singy (1996 : 164) sont-ils conscients d'utiliser des termes propres à leur groupe?), soit de mécanismes sociolinguistiques fondamentaux, qui n'affleurent pas à la conscience des individus, et dont le fonctionnement nous demeure pour l'essentiel mal connu. Avec la circulation des personnes et la diffusion médiatique qui caractérisent nos sociétés, chacun de nous est en contact avec plusieurs variétés de langue, mais chacun manifeste son appartenance au groupe qu'il identifie comme le sien en adoptant les usages linguistiques.

Mais, en matière de langage comme en d'autres, on ne voit pas que la diversité se traduise simplement dans une coexistence égalitaire des différentes pratiques : les diverses variétés font l'objet d'une hiérarchisation, implicite ou explicite. Qu'en est-il dans la francophonie? Je traiterai la question en trois points, en considérant distinctement la position des institutions normatives (organismes officiels, ouvrages de référence, école), la norme dans les représentations explicites des individus et la norme dans leurs pratiques sociales.

Les institutions normatives

Les organismes normatifs

Les institutions officielles qui se préoccupent de langage sont nombreuses et diverses. Sans prétendre définir la position de toutes, je considérerai celles qui bénéficient d'une certaine notoriété dans le public.

L'Académie française, qu'une partie importante du public continue de considérer comme l'autorité suprême en matière de langage et qui conserve un prestige sans rapport avec son influence effective, a certes accueilli dans la 9^e édition de son dictionnaire (1992) quelques mots ou acceptions en usage en dehors de la France, qui enrichissent « le » français. Cela mis à part, elle paraît peu encline à accepter la pluralité des normes. En témoigne par exemple la réaction de son Secrétaire perpétuel à l'occasion du décret sur la féminisation des termes de profession voté en 1993 dans la Belgique francophone. Dans une lettre qu'il adresse le 15 février 1994 à son homologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, et qu'il communique dans le même temps à un quotidien belge², M. Druon, en invoquant la caution de Dumézil et de Levi-Strauss, « deux éminents savants, dont la compétence, en cette matière comme en d'autres, n'a jamais été mise en doute », invite les académiciens belges à estimer « qu'il convient de s'élever contre cette mesure », qui « jette la confusion dans la langue et dans l'usage ».

2. La libre Belgique, 15 février 1994. Cf. aussi Le Soir, 18 février 1994.

Et lorsque les autorités françaises se disposèrent à recommander elles aussi la féminisation des termes de professions, le même Secrétaire perpétuel et d'autres académiciens publièrent différents articles dans la presse quotidienne, où ils ironisèrent sur les mesures prises précédemment par le Québec, la Suisse et la Belgique francophone, illustrant à merveille les propos de Fishman (1983 : 386) : (Dans les bastions où règne encore le « Grand frère », les mesures normatives adoptées par les « cadets » provoquent) « sourires hautains, persiflage et mépris. On s'y fait fort de collectionner les anecdotes relatant leurs excès, leurs échecs et leurs impairs, de les raconter à satiété, de les décortiquer avec la suffisance et le détachement des esprits supérieurs ».

En Belgique, l'Académie royale de langue et de littérature françaises n'adopte pas nécessairement les positions françaises. Ce fut très clair dans l'« affaire » de la féminisation : à cette lettre de M. Druon, J. Tordeur, le Secrétaire perpétuel de l'Académie belge, répond le 16 février³ que celle-ci a « toujours compté en son sein des grammairiens dont la compétence fut et demeure universellement connue », que quatre de ses membres font partie du Conseil supérieur de la langue française, sur l'avis duquel le gouvernement s'est appuyé et que « la France n'est pas la francophonie ». Mais en dehors de cette occasion, on ne voit pas que l'Académie royale revendique une spécificité du français de Belgique et fasse état d'une norme belge distincte de la norme française.

Au Québec, l'Office de la langue française, dans les années 1960, a préconisé un alignement sur le « français international », et n'a pas pris depuis d'autres positions explicites. Ses recommandations terminologiques ne se bornent cependant pas à des actes d'allégeance par rapport à la norme française, et il contribue ainsi à promouvoir l'idée d'un standard québécois autonome, même s'il se montre assez peu incisif en la matière.

Les ouvrages de référence

Pendant très longtemps, les grammaires, les guides de prononciation et les dictionnaires du français se sont centrés sur le seul usage de la « bonne société cultivée de la région parisienne », et ont ignoré les faits régionaux français et les pratiques extra-hexagonales. Le français ne pouvait être considéré comme général que s'il correspondait au moins à l'usage de la France. Mais différentes initiatives, au cours de ce dernier quart de siècle, indiquent que les mentalités évoluent et qu'on est sans doute à un tournant.

Une percée est réalisée, non sans quelques maladroites, avec la parution du dictionnaire de Bordas (Davau, Cohen et Lallemand, 1972), qui propose une liste de traits belges, canadiens et suisses. Quelques années plus tard, le *Petit Robert* (1977⁴) emboîte le pas, de même que le *Petit Larousse illustré* (cf. ses éditions de 1989 et 1997) et la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie (1992).

Quelques remarques à propos de cette introduction de faits extra-hexagonaux dans les ouvrages de référence.

1. Si elle est relativement connue des spécialistes, elle n'a assurément pas bénéficié d'une publicité analogue à celle dont on joui par exemple les prises de position de l'Académie française contre la féminisation des titres, prises de position en faveur d'une seule norme, celle qui prévaut ou prévalait en France.

2. L'ouverture ne concerne que les phénomènes lexicaux. Rien en ce qui regarde le domaine phonique ou le domaine syntaxique (Rey, 1983). Pour prendre un exemple clair, il n'est nulle

3. *La libre Belgique*, 17 février 1994; *Le Soir*, 18 février 1994.

4. Suivi du Nouveau Petit Robert (1993), dont la préface de Josette Rey-Debove et Alain Rey comporte des propos, relatifs à l'intégration de particularismes régionaux français ou extra-hexagonaux, qui se démarquent singulièrement des positions mono-nomologiques : « ... il existe plusieurs 'bons usages', définis non par un décret venu de Paris, mais par autant de réglages spontanés ou de décisions collectives qu'il existe de communautés vivant leur identité en français » (XIV). Je dois à B. Pöhl d'avoir attiré mon attention sur ces propos.

part mention de l'affrication québécoise des dentales, ou des variantes sénégalaises/p]rk/pour/p]r/ou belge/wagδ/pour/vagδ/.

3. Les proportions de termes non hexagonaux ainsi introduits dans les ouvrages de référence évoquent davantage l'homéopathie que les raz-de-marée, sauf pour le *Petit Larousse illustré*, qui en connaît plusieurs centaines pour chacune des aires classiquement distinguées⁵.

4. Les particularismes lexicaux d'autres aires que la France font l'objet d'un marquage : ils sont mentionnés comme des helvétismes, des africanismes, etc. Pas de marquage en revanche pour les faits propres à la France, supposés sans doute appartenir tous au français général. Il est vrai que la précision des aires d'emploi est associée à de multiples problèmes. Ne prenons de cela qu'un exemple : si un Belge dit qu'il doit aller conduire ses gamins à l'école, on peut être sûr que le terme « gamin » n'inclut aucune fille. C'est beaucoup moins vrai dans l'usage français, « gamins » y fonctionnant en ce cas comme un équivalent de « enfants ». Mais que sait-on de l'extension du phénomène en France ? Et dans les autres pays de la francophonie ?

Deux autres initiatives récentes affichent une couleur plus manifestement panfrancophone :

– le *Dictionnaire universel francophone* (Hachette, en collaboration avec l'Agence universitaire de la francophonie, 1997), qui réunit, à côté d'unités relevant du français général, de nombreux termes des divers pays de la francophonie. Pour la Belgique, par exemple, il compte quelque 700 entrées⁶.

– le « Trésor des vocabulaires francophones », projet initié en 1987 par B. Quemada, Vice-Président du Conseil supérieur de la langue française, et bénéficiant de l'appui du réseau « Français en francophonie » de l'Agence universitaire de la francophonie, qui doit aboutir à la constitution, sur support informatique, d'un « inventaire des ressources lexicales du français incluant toutes les variétés de son usage dans l'espace francophone » (Quemada, 1990 : 142), avec un accès aux banques de données textuelles constituées dans les différents pays.

On remarquera qu'il y a, dans ces deux derniers cas, un subtil changement de dénomination : il n'est pas question de *dictionnaire français* ou de *vocabulaires français*, mais de *dictionnaire francophone* et de *vocabulaires francophones*. Deux hypothèses non concurrentes sont disponibles pour interpréter le choix du terme « francophone » :

– L'une voudrait que l'ouverture ait son prix, qu'elle soit assortie d'une restriction : on tient à maintenir une distinction entre l'usage *français*, qui définit la norme, et les usages *francophones*, dont la légitimité reste à établir. En poussant la distinction au bout de sa logique, on serait conduit à considérer que certaines personnes parlent français et que d'autres parlent francophone...

– L'autre, plus positivante, supposerait que les responsables de ces dénominations aient jugé que leur projet n'avait quelque chance d'aboutir, étant donné ce qu'est la tradition monothématique des communautés francophones, de France ou d'ailleurs, s'il ne procédait pas par étapes.

Ces remarques ne doivent cependant pas cacher qu'un pas important a été réalisé dans ces différents travaux, surtout quand on sait le respect fétichiste dont la culture francophone entoure « le » dictionnaire.

Les seuls dictionnaires généraux, et non pas des inventaires différentiels, publiés en dehors de la France l'ont été au Québec⁷ : ils adaptent pour le Québec, plus ou moins en profondeur, des dictionnaires français (Martel et Cajolet-Laganière, 1996) et intègrent plusieurs milliers de mots québécois. Le *Dictionnaire du français* plus comme le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* renversent la perspective habituelle jusque-là : ils ne signalent pas comme tels les québécismes, mais marquent au contraire les usages propres à la France.

5. Il accueille ainsi plus de 300 belgismes (J.-M. Klinkenberg, comm. pers.)

6. M. Francard (comm. pers.)

7. On pense en particulier aux ouvrages suivants : Belisle L.-A. (1957), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec, Bélisle; Poirier C., Auger P. et Beauchemin N. (1988), *Dictionnaire du français Plus*, Montréal, Centre éducatif et culturel; Boulanger J.-C., Dugas J.-Y. et De Besse B. (1992), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Le Robert.

La pluralité des normes dans la francophonie

Dans le même temps, on a réalisé des inventaires et des descriptions de particularismes dans les différents pays qui constituent la francophonie⁸. La chose n'est assurément pas neuve, sinon que (et la différence est singulièrement importante), dans ce dernier quart du siècle, c'est dans une perspective strictement descriptive et non plus normative. Mais ne pas considérer les particularismes comme des fautes n'équivaut pas à encourager l'usage.

L'école⁹

Dans l'ensemble, il me paraît que l'école vit son rapport à la norme dans une certaine confusion, qui demande sans doute qu'on distingue ce qui passe pour l'écrit et pour l'oral, qu'on n'assimile pas le discours épilinguistique des enseignants et leurs pratiques, etc.

Au Québec, dans une société traversée depuis les années 1960 par des débats sur la norme, les enseignants revendiquent la possibilité d'enseigner non pas le français de France, mais le « français d'ici » et, en 1977, le congrès annuel de l'Association québécoise des professeurs et professeures de français définit la notion de français standard pour le Québec (Martel et Cajolet-Laganière, 1996 : 76)¹⁰. Mais l'essentiel du travail consistant à définir concrètement la norme québécoise à enseigner reste un chantier où on ne voit pas encore vraiment de construction.

Dans l'ensemble de la francophonie, les manuels sont en stricte conformité à la norme centrale, mises à part quelques unités renvoyant à des réalités locales (pour le Congo, cf. Kasoro, 1998; pour le Gabon, Mouyama, 1998)¹¹. S'il s'y trouve quelque autre particularisme linguistique, c'est généralement qu'il a échappé à la vigilance des auteurs.

Dans leur enseignement, les professeurs de français fustigent l'emploi des particularismes, parce qu'« on ne dit pas ça en France », du moins quand ils les repèrent comme tels, mais ce n'est pas le cas de tous les enseignants (Lafontaine 1986, Daff 1998); par ailleurs tous les particularismes ne sont pas traités de la même manière. Ainsi, en Belgique, « *crolle* » (« boucle ») ou « *bawette* » (« lucarne ») sont-ils mis à l'index, cependant que « *nonante* » ou « *chicon* » (« endive ») ne le sont pas. De même, au Sénégal, « *garage* » (au sens de « gare routière ») est-il proscrit, alors que « *gouvernance* » (« siège, résidence du gouverneur ») ne l'est pas (cf. aussi Daff 1998). Et le critère du rejet ou de l'acceptation est bien rarement explicite, sans doute parce qu'il n'est pas conscient.

Pour ce qui est du domaine phonique, on pose en modèle la prononciation française, mais ce n'est celle d'à peu près aucun enseignant¹², les écarts étant particulièrement accusés chez les enseignants qui n'ont pas bénéficié d'une longue formation. Dans certains cas, pourtant, c'est une norme locale qui est présentée comme modèle. Ainsi, dans la méthode audio-visuelle *Pour parler français*, élaborée dans les années 1965 à 1980 au Centre de linguistique appliquée de Dakar, c'est par des locuteurs africains, dont la prononciation manifestait sans ambiguïté l'identité, que les enregistrements ont été réalisés (Dumont, 1983 : 224; 1986 : 115).

8. On relèvera notamment les ouvrages suivants, mais la liste est loin d'être exhaustive : BAL W., Doppagne A., Gosse A., Hanse J., Lenoble-Pinson M., Pohl J., Warnant L. (1994), Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique, Louvain-la-Neuve, Duculot. Frey C. (1996), Le français au Burundi, Vanves, Edicef, Aupelf; Thibault A. (1997), Dictionnaire suisse romand. Genève : Zoé. IFA (1983), Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. Paris : Aupelf, Acct. : Poirier C. (1998), Dictionnaire historique du français québécois, Québec. Presses de l'Université Laval; Delcourt C. (1998), Dictionnaire du français de Belgique, I (A-F), Bruxelles, Le Cri.

9. Pour ce qui touche les rapports entre école et norme, on verra Poll (1998a, 1998b).

10. Pour l'évolution des conceptions de la norme au Québec, on se reportera à Gagné (1983).

11. Le cas est un peu différent pour ce qui concerne les manuels utilisés en Louisiane, où on a introduit des traits lexicaux louisianais et quelques aménagements orthographiques (Pöll, 1998b).

12. Pour la Belgique, on verra Lafontaine (1986), pour la Suisse, Knecht et Rubatel (1984), Bayard et Jolivet (1984), pour l'Afrique, Manessy (1992). Kachru (1983 : 716) note, à propos de l'anglais en Asie, qu'il y a un conflit entre mythe et réalité, les professeurs enseignant un modPle qu'ils ne respectent pas eux-mêmes.

La hiérarchisation des pratiques peut emprunter deux voies principales, très différentes dans leur philosophie et dans leur impact sur les usagers et leur insécurité linguistique, soit qu'elle élise une seule des variétés comme étant LA langue et ne reconnaisse rien de ce qui s'en écarte, soit qu'elle en sélectionne plusieurs, révélatrices chacune d'identités distinctes. Jusqu'ici, les institutions normatives de la francophonie, bien plus que d'autres, en particulier celles des communautés anglophone, hispanophone, lusophone ou germanophone, ont manifestement privilégié la première conception. Si même, comme ce rapide tour d'horizon l'indique, ils ne parlent pas toujours d'une même voix, et si une certaine légitimation des usages extra-hexagonaux commence à s'affirmer dans les dictionnaires, c'est la conception d'une norme unique qui prévaut, le critère utilisé pour poser qu'un fait est français étant qu'il doit être en usage au moins en France.

La norme dans les discours épilinguistiques

Dans les différentes communautés nationales qui composent la francophonie en dehors de la France, même si certaines positions font état d'une distanciation par rapport au modèle français (Garsou 1991) ou d'un attachement aux particularismes locaux, jugés « savoureux » (Lafontaine 1986, Garsou 1991), « expressifs », « chaleureux », etc., qualifications associées toujours à des variétés ou des langues minorées, la plupart des usagers ont intériorisé l'idée qu'il n'est de bon français que de France, et c'est bien cette conception que la plupart d'entre eux traduisent dans leur discours sur la langue, contribuant à donner du « bon » français l'image d'une variété inaccessible en ce qui les concerne (Bavoux 1996, Francard 1993-1994, Singy 1996, 1998).

De manière cohérente avec cette position, beaucoup se montrent hostiles à la perspective d'une intégration des particularismes dans les ouvrages de référence, aussi bien dans la francophonie du Nord que du Sud.

– Au Québec, la parution du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* et du *Dictionnaire du français plus* a soulevé de véhémentes protestations. Il faut dire que ces ouvrages n'étaient par ailleurs pas à l'abri de tout reproche (Martel et Cajolet-Laganière, 1996). Pour ce qui est des ouvrages de référence publiés en France, A. Rey (1983, 553, n. 10) rapporte s'être « fait fustigé par un critique québécois pour avoir admis dans le *Petit Robert* (par exemple) le terme « blé d'Inde » au sens de maïs ».

– En Suisse, lorsque P. Singy (1996, 126 sq., 162 sq.) demande à ses témoins s'il serait opportun d'intégrer des mots vaudois dans le dictionnaire, il recueille 57 % d'opinions négatives, alors même que 75 % de ces mêmes personnes estiment que les Vaudois peuvent être fiers de leur façon de parler.

– Dans les pays africains, on a aussi des protestations lorsqu'est évoquée l'idée que les mots africains figurent dans les ouvrages de référence (N'Tole, s.d. : 167-168; Kasoro, 1998; Mouyama, 1998; Ngalasso, 1988, 1990, 1992).

Prises de position hostiles à l'intégration des particularismes lexicaux dans les dictionnaires. Prises de position hostiles à toute initiative qui consacre une distance par rapport à la norme française. Ce fut manifeste, par exemple, en Belgique francophone, lors de la féminisation des termes de profession, qui a décidément rempli une fonction d'indicateur sociolinguistique. Un des arguments importants utilisés contre la réforme revenait en substance à dire : « On ne va quand même pas faire autrement que la France », « C'est aux Français qu'il appartient de décider », le fait que les Québécois et les Suisses féminisent depuis longtemps étant par ailleurs tenu pour non pertinent (la position est bien analysée par Francard, 1996).

Mais, dans le même temps qu'ils considèrent l'usage de France (conçu au singulier) comme équivalant à la norme, les francophones de la périphérie associent aussi des valeurs négatives à cette variété normée, lorsqu'elle est pratiquée par un des leurs, qu'ils accusent, en Belgique, de « fransquillonner », en Suisse de « raffiner », au Québec de « parler pointu » ou de « parler avec

la gueule en cul de poule », au Sénégal de « faire le malin » d'être un « doseur » ou une « ciip-ciip », de renier leurs racines (Moreau, 1994, 1996; Thiam, 1998), au Burkina Faso, d'employer des « gros mots » (Prignitz, 1994), etc., les termes étant toujours entendus dans un sens péjoratif. On observe un phénomène analogue, et le recours aux mêmes qualifications, s'agissant de l'anglais : les Ghanéens, les Nigériens, les Indiens et les Sri Lankais taxent ceux des leurs qui recourent à la variété standard d'affectation, de pédanterie, de mauvais goût (Kachru, 1983).

Ainsi donc, d'une part la culture ambiante indique un modèle linguistique aux individus, d'autre part, elle leur enjoint de ne pas l'adopter : elle pose en effet que « Le bon français est celui des Français », mais qu'« Il ne faut pas parler comme les Français ». On a là les ingrédients de ce que les psychologues nomment une « double contrainte » : des injonctions auxquelles la personne ne peut pas se soumettre, parce que contradictoires ; si elle obéit à l'une, elle désobéit à l'autre. En psychologie, on pose que les doubles contraintes sont à l'origine de certains troubles mentaux sévères. Si la sociolinguistique connaît l'insécurité linguistique, dont Einar Haugen (1962) parle d'ailleurs en termes de *schizoglossie*... elle ne répertorie pas de pathologie lourde. Ne serait-ce pas que, en cette matière, les individus apprennent rapidement qu'il y a une autre vérité que celle du discours explicite ? Avec des critères du type « Le verbe, c'est le mot qui exprime l'action », des générations d'écoliers ont appris à identifier les verbes, même dans des cas comme *dormir, stationner, penser*, etc. Sans doute est-ce de manière analogue que les individus apprennent que leur norme, celle qui les concerne, se définit autrement qu'elle ne l'est dans la culture explicite de leur communauté à propos de la langue.

La norme dans les pratiques sociales

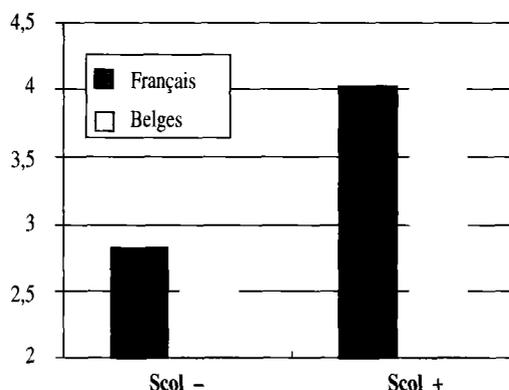
Une chose est de savoir ce que les individus répondent à la question « Qui parle le meilleur français ? » (les propos qu'on recueille en ce cas se conforment habituellement au discours de l'école ou des autres institutions normatives, sur lequel se construit la culture ambiante en matière de langage). Une autre chose est de déterminer quelle variété les gens d'une communauté élisent comme la meilleure pour eux, quel usage ils considèrent comme le mieux à même de manifester leurs attaches identitaires, quelle langue parlent ceux des leurs dont ils estiment qu'ils parlent bien, autrement dit, quelle « norme » ils valorisent en ce qui concerne leur groupe. Il y a donc à distinguer entre norme linguistique abstraite et norme linguistique en prise sur l'environnement social.

Moreau et Brichard (1999) enregistrent 60 locuteurs âgés de 20 à 40 ans : 24 Français, de la région parisienne et 36 Belges. Dans les deux groupes, les personnes appartiennent à deux milieux socioculturels : une moitié d'entre eux travaille comme chercheur ou enseignant universitaire, l'autre a, au mieux, atteint la troisième année de l'enseignement professionnel. La sélection de tous ces locuteurs n'a pris en compte que leur appartenance régionale ou sociale ou leur âge et jamais leur façon de parler.

Dans chacun de ces 60 enregistrements, on prélève un segment d'une quarantaine de syllabes, dépourvu de toute référence géographique ou de toute marque lexicale régionale. Les discours se différencient donc essentiellement par des traits phoniques, segmentaux et supra-segmentaux, par ce qu'on nomme communément l'« accent ». Bien que les segments soient très courts, ils permettent l'identification nationale des locuteurs : ainsi, quand les enregistrements des universitaires sont soumis à des étudiants en 4^e année d'interprétariat, ceux-ci reconnaissent comme tels les Belges et les Français dans 86 % des cas.

On fait ensuite entendre ces enregistrements, dans un ordre dicté par le hasard, à 80 auditeurs belges, en leur demandant de répondre à la question « Aimeriez-vous avoir un fils ou une fille qui parle comme ça ? », les réponses devant être reportées sur une échelle à 7 cases. Ces auditeurs se répartissent en deux groupes : les uns sont au début de leurs études universitaires, les autres à la fin d'études professionnelles. Les résultats peuvent être représentés sous la forme de la figure n° 1.

Figure 1. Évaluation des locuteurs universitaires et populaires par l'ensemble des auditeurs.



1. Le premier point important, dans ces résultats, est que les évaluations des auditeurs prennent d'abord en compte un critère social et non un critère géographique. Les locuteurs préférés sont les universitaires, qu'ils soient français ou belges. Ceux dont on apprécie le moins la façon de parler sont de milieu populaire, que ce soit de France ou de Belgique.

2. À classe sociale identique, les locuteurs belges devancent légèrement les français dans les évaluations des auditeurs.

3. Le profil des réponses ne varie pas suivant les catégories d'auditeurs, à ceci près que la préférence pour les locuteurs populaires belges est un peu plus accusée chez les élèves du professionnel, sans que la hiérarchisation des variétés sociolectales soit cependant remise en cause.

Les données recueillies en Suisse romande par C. Bayard et R. Jolivet (1984) vont dans le même sens. Les auteurs enregistrent des locuteurs français et des locuteurs suisses, présentant un accent vaudois soit léger, soit moyen, soit accusé. Ils demandent à des auditeurs suisses quelle pourrait être la profession des personnes enregistrées. Aux locuteurs avec accent vaudois très marqué, les auditeurs associent surtout des professions peu ou moyennement qualifiées; aux locuteurs avec accent vaudois moyen, une majorité de professions moyennement qualifiées. En revanche, les locuteurs français comme les locuteurs avec accent vaudois peu marqué sont identifiés à 100 % comme occupant des positions professionnelles de prestige. Invités à déterminer le degré d'intelligence des différents locuteurs, les auditeurs différencient les quatre groupes, avec d'une part les locuteurs français et les locuteurs avec un faible accent, qui recueillent les plus hauts indices d'intelligence, et d'autre part, les locuteurs avec accent moyen ou accusé, dont les scores sont nettement plus bas.

Comment interpréter ces données¹³? Comme des signes de ce que les Suisses romands se reconnaissent deux normes linguistiques : le standard français certes, mais aussi un standard suisse, correspondant à la variété en usage dans la classe socioculturellement dominante, et qui, pour être proche du standard français, n'en préserve cependant pas moins le marquage de l'identité suisse.

Dans ce même travail de Bayard et Jolivet, lorsque les auditeurs apprécient le caractère plus ou moins sympathique des personnes enregistrées, la hiérarchie s'inverse : plus l'accent est accusé, plus la personne est jugée sympathique. Sans remettre en cause l'interprétation

13. L'interprétation des auteurs focalise l'attention sur le stigmate associé aux variétés marquées comme suisses et ne contraste pas l'accent léger avec les accents moyen ou fort.

proposée, ceci ne fait que la conforter : si les variétés standards sont régulièrement associées au prestige, au pouvoir, à l'autorité, à l'intelligence, à l'éducation, à l'élégance, etc., elles laissent tout aussi régulièrement l'avantage aux autres variétés pour d'autres critères d'appréciation tels que chaleur humaine, générosité, honnêteté, sympathie, force physique, etc.¹⁴

De tels faits indiquent bien que, dans leurs pratiques sociales, les individus, quoi qu'ils déclarent par ailleurs, ne conçoivent pas la norme, en ce qu'elle les concerne dans leurs pratiques, seulement en termes d'usage de France, mais qu'ils reconnaissent aussi une norme à l'intérieur de leur communauté, pour l'oral à tout le moins¹⁵. Et il ne semble pas hasardeux de faire l'hypothèse qu'une reproduction de semblables travaux dans d'autres pays francophones conduirait à des résultats analogues¹⁶.

Comment cette autre norme se caractérise-t-elle en termes sociaux et géographiques ? Au début de ce siècle, on localisait le bon français dans l'usage pratiqué par la « bonne société cultivée de Paris ». Dans le travail concernant les Belges francophones synthétisé ci-dessus, les locuteurs à qui les sujets accordent l'avantage appartiennent à la classe détentrice du capital symbolique, à la bourgeoisie culturelle de la Belgique francophone¹⁷. Dans le travail de Bayard et Jolivet (1984), les scores les plus élevés pour l'intelligence et les plus bas pour la sympathie vont aux personnes dont les auditeurs pensent qu'elles occupent des professions prestigieuses. De manière analogue, quand ils essaient de localiser le standard québécois, P. Martel et H. Cajolet-Laganière (1996 : 95) ciblent la langue de « l'élite intellectuelle politique et scientifique québécoise, qui possède un français de qualité tout en incluant dans son discours des mots, des expressions, des références, des sens différents du français de France ». Et ce n'est assurément pas un hasard si, pour la Suisse romande, Knecht et Rubatel (1984) considèrent la façon dont parle l'élite socioculturelle. De même, dans les situations africaines, pour localiser la norme, c'est aussi du côté des intellectuels africains que les sociolinguistes orientent leur regard (Daff, 1998 ; Ntolo, s.d. ; Manessy, 1992 ; Moreau, Thiam et Bauvois, 1998 ; Mufwene, 1998 ; Partmann, 1981 ; Valdman 1983).

Du point de vue géographique, on peut se demander si ces normes se définissent en termes de régions (suivant par exemple un découpage en aires dialectales, ou coïncidant avec les zones de circulation et d'échanges commerciaux privilégiés) ou en termes de nationalités. Si on penche pour la deuxième hypothèse, on devrait pouvoir montrer à la fois d'une part que le passage de la frontière étatique marque un changement dans les usages valorisés de part et d'autre dans le fonctionnement social, d'autre part qu'à l'intérieur des frontières, le marquage national est plus saillant que les autres, par exemple que le marquage régional ou ethnique.

C'est pour cette seconde hypothèse que je pencherais dans l'état présent des connaissances. La chose me paraît assez claire pour la francophonie du Nord. Quelques faits pour illustrer le point, en ce qui concerne la Belgique :

– La frontière étatique marque un changement dans les usages : Les enquêtes et observations de Jacques Pohl (1978, 1979 : 9, 35, 53) dans des villes belges et françaises frontalières montrent que c'est la frontière politique qui détermine les structures prosodiques et la connaissance ou la non-connaissance de certaines unités lexicales. Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner un autre fait, expérimenté par tous les Montois : la ville belge de Mons et les

14. La place fait défaut pour les références des travaux portant sur les attitudes linguistiques. Pour une synthèse, cf. Lafontaine (1997).

15. Les travaux que je viens de rapporter ne concernent que l'oral. Pour la Belgique francophone, il semble qu'on ne puisse parler de norme propre que pour les faits phoniques et pour quelques faits lexicaux, l'écrit n'étant donc guère en cause. Mais il pourrait en aller autrement pour le Québec.

16. Ces travaux ne sont peut-être pas également nécessaires dans toutes les communautés, certaines ayant davantage que d'autres – je pense en particulier au Québec (Maurais, 1993 : 93 ; Martel et Cajolet-Laganière, 1996) intégré déjà la conscience de l'autonomie relative de leur standard, même si l'opinion n'est pas unanime (Paquot 1988).

17. De même, de manière intuitive, Piron (1979) et Pohl (1950 – comm. pers. De Francard) identifient la norme belge à l'usage de la bourgeoisie cultivée.

villes françaises de Maubeuge ou de Valenciennes sont distantes de 15 à 30 kilomètres ; elles appartiennent toutes trois à l'aire dialectale du picard. Mais il est clair, pour le français, qu'en passant la frontière politique, on change aussi de zone linguistique, les gens de Maubeuge et de Valenciennes parlant avec un accent français que n'ont pas les Montois.

– À l'intérieur des frontières, le marquage national est plus saillant que le marquage régional : les locuteurs universitaires belges enregistrés pour le travail que je viens de rapporter sont originaires de 3 villes belges, Mons, Bruxelles et Liège, où ils ont toujours vécu. Quand on mélange leurs enregistrements avec des enregistrements de locuteurs français et qu'on demande à des auditeurs d'identifier la nationalité et la région des personnes qu'ils entendent, on a, comme je l'ai déjà dit plus haut, de très bon scores pour l'identification nationale (86 %), mais une identification régionale très médiocre, puisque les bonnes réponses ne dépassent pas 3,3 %, dont la moitié est imputable à une seule des locutrices. Autrement dit, le marquage « national » de la variété pratiquée par ces locuteurs l'emporte sur le marquage régional¹⁸.

Pour l'Afrique, dans l'état actuel des travaux, on ne dispose pas encore de matériaux qui permettent de faire le point. Une étude exploratoire de Moreau, Thiam et Bauvois (1998) suggère néanmoins que les normes du français pourraient se définir là aussi en termes de nationalités. Le travail a suivi les mêmes lignes méthodologiques que le précédent : on a enregistré 67 étudiants universitaires francophones africains, 33 non-Sénégalais, de divers pays, et 34 Sénégalais, de différentes appartenances ethniques. On a ensuite demandé à 104 auditeurs sénégalais, étudiants universitaires, de déterminer si chacune des personnes qu'on leur donnait à entendre était ou non sénégalaise, puis quelle était son ethnique, dans le premier cas, sa nationalité, dans le deuxième. Deux résultats importants pour la question qui nous occupe émergent des réponses :

– les locuteurs sont adéquatement reconnus comme des Sénégalais ou comme des non-Sénégalais dans 84 % des cas ;

– les réponses concernant l'appartenance ethnique des Sénégalais ne sont en revanche exactes que dans 22 % des cas, et ne dépassent en fait pas le seuil du hasard.

On ne peut assurément pas inférer à partir de ces données qu'il n'y a pas d'identification ethnique dans les pratiques linguistiques ordinaires¹⁹ : les échantillons de parole soumis aux auditeurs dans cette expérimentation duraient seulement 20 secondes ; il en faut sans doute davantage aux auditeurs pour se prononcer à propos de l'appartenance ethnique²⁰. Mais ces mêmes 20 secondes leur ont suffi pour déterminer si les locuteurs étaient ou n'étaient pas Sénégalais. Autrement dit, dans le français pratiqué par les personnes enregistrées, le marquage identitaire national est plus accusé que le marquage identitaire ethnique.

Les résultats ne permettent pas, en toute rigueur, de dire si cette variété ou ces variétés fonctionnent au Sénégal comme une norme ou des normes de prestige. Pour en avoir l'assurance, il faudrait demander aux sujets sénégalais de répondre à une question du type « Aimeriez-vous avoir une fille ou un fils qui parle comme ça ? » à propos d'enregistrements de francophones sénégalais et non sénégalais, mêlés à des échantillons de parole produits par exemple par des universitaires français. On peut toutefois poser comme hypothèse vraisemblable que c'est effectivement le cas : dans les autres situations, la norme propre d'un groupe social coïncide avec la variété utilisée par les personnes qui y détiennent le capital symbolique ; or les échantillons de parole utilisés dans cette épreuve ont été produits par des personnes appelées à occuper des positions socialement valorisées : il s'agit d'étudiants qui ont réussi au moins une première année d'études universitaires.

18. Lorsque des épreuves analogues contrastent les locuteurs selon leur milieu socioculturel, le marquage topolectal apparaît comme une caractéristique populaire : pour les locuteurs de scolarité courte, la reconnaissance régionale va jusqu'à 35 % (Moreau, 1997).

19. Pour la persistance des marquages ethniques dans le langage, voir par exemple (Wolf, 1997).

20. Les auditeurs avaient la possibilité de répondre qu'ils ne savaient pas, aussi bien pour l'identification nationale que pour l'identification ethnique, mais ces réponses sont minoritaires, dans un cas comme dans l'autre.

J'ai beaucoup parlé déjà d'identité. C'est que la chose me semble fondamentale. Un des aspects les plus remarquables de la diversité linguistique, c'est qu'elle permet aux locuteurs de manifester leur identité, de signifier, par le choix qu'ils font de leur façon de parler, à quelle communauté ils se rattachent (Le Page et Tabouret-Keller, 1985). Il semble à cet égard qu'on ait perdu de vue que le standard français proposé comme modèle à toute la francophonie n'est pas neutre d'identité : qui, dans la francophonie extra-hexagonale, se conforme strictement à la norme, en matière d'accent ou en matière lexicale, est identifié comme un Français... ou, plus souvent, comme quelqu'un qui veut « faire le Français ». Et, bien sûr, une telle caractérisation ne peut pas satisfaire les personnes soucieuses à la fois de pratiquer une variété de prestige et de préserver leur identité, tant par rapport à l'endo-groupe que par rapport à l'exogroupe. En conséquence de quoi, elles se conforment à la norme pour l'essentiel, se distinguant ainsi des locuteurs faiblement scolarisés, mais elles accueillent dans leur langue différents traits (essentiellement phoniques et lexicaux), grâce auxquels elles affirment leur appartenance à leur groupe : ainsi émergent de nouvelles normes linguistiques, des normes endogènes (Manessy, 1992, 1997).

Quelles implications pour la politique linguistique ?

Une politique linguistique qui se vouerait à la réduction de l'insécurité linguistique dans la francophonie périphérique aurait, me semble-t-il, à tenir compte des points suivants.

S'agissant du français, un discours normatif mono-nomologique n'a pas assuré l'homogénéité de la langue, toujours et partout diverse; mais il a ancré dans les esprits l'image d'une norme unique. Il a pour corollaire le développement de l'insécurité linguistique. Pour tous les autres groupes que ceux qui détiennent, en France, le capital symbolique, et en particulier pour toute la francophonie périphérique, la norme se trouve en effet localisée en dehors de la communauté à laquelle les individus attachent leur appartenance identitaire.

En dépit de ce discours, et quoi que les individus déclarent quand on les interroge sur leur conception du « bon français », un certain nombre de communautés nationales, sinon toutes, se sont dotées d'une norme propre. Autrement dit, les standards locaux ne doivent pas être élaborés. Ils existent déjà et fonctionnent déjà comme tels dans les faits, même s'ils ne sont guère décrits et s'ils ne bénéficient que d'une légitimité très limitée dans le discours normatif institutionnel.

Dans toutes les situations examinées, l'usage qui est ainsi promu au statut de standard est celui du groupe situé au haut de la hiérarchie socioculturelle. Si les décideurs en matière de politique linguistique s'engageaient sur la voie d'une légitimation explicite des standards locaux, leur travail de sensibilisation devrait en particulier rendre attentif au fait que la reconnaissance d'une norme locale ne signifie pas la légitimation de tous les particularismes, et qu'elle ne concerne pas le « français de la rue » ou le français des moins scolarisés, car c'est sans doute l'irruption massive de traits populaires, déclassants, qui fonde ces réticences, et qui a abouti par exemple à l'échec, au Québec, des tentatives de promotion du jocal au rang de standard québécois.

Faut-il craindre une babélisation de la francophonie ?

Mais, dira-t-on, la reconnaissance de la pluralité des normes ne risque-t-elle pas de nous conduire à Babel? Se comprendra-t-on encore entre francophones? À ces questions je répondrai en trois points :

La question de l'intercompréhension entre personnes parlant différentes variétés de langue a été très peu étudiée et nous ne savons pas grand chose, pour ne pas dire rien, des conditions linguistiques et sociolinguistiques associées au bon ou au mauvais fonctionnement de la communication entre locuteurs pratiquant différentes variétés d'une langue.

Il faudrait se garder de croire que la légitimation explicite de plusieurs normes conduira à la diversité. Encore une fois, la diversité « est » là, elle a toujours été là. Et elle n'a jamais

empêché les personnes appelées à se rencontrer de communiquer efficacement (Bal, 1977; Piron, 1979; Pöll, 1998a, et, pour l'anglais, Kachru, 1983).

Dans l'état présent des choses en francophonie, qu'est-ce qui assure l'intercompréhension des personnes pratiquant des usages différents? Est-ce seulement l'implantation dans la culture du principe mono-nomothétique? Elle permet certes de comprendre pourquoi certains Belges ou Suisses renoncent à septante ou modifient leur usage en cherchant à se rapprocher de la norme quand ils interagissent avec des Français (Moreau et Bauvois, 1998; Singy, 1996 : 191 sq.), et pourquoi les Français sont moins nombreux, me paraît-il, à adopter les usages belge ou suisse. Mais elle n'explique par le phénomène inverse, de ces Français qui n'utilisent plus « soixante-dix » dès lors qu'ils s'adressent à des Belges; ou de ces Suisses, de ces Belges, de ces Français ou de ces Québécois, qui sur le terrain sénégalais ou burkinabé, adoptent la prononciation /*äs/ pour « gens », parlent de « garage » pour la gare routière, etc.

Les phénomènes de convergence ou de divergence linguistiques (Giles, Coupland et Coupland 1991) reposent en fait sur des mécanismes sensibles à des enjeux bien plus divers et généraux que ceux sur lesquels table le discours mono-nomothétique : le locuteur souhaite ou non produire un discours immédiatement accessible à la compréhension; il aspire à être reconnu comme un membre du groupe, ou comme distinct de ce groupe; il marque sa solidarité ou il prend ses distances; il souhaite exprimer son identité ou la dissimuler, etc. Là sont les déterminations de l'accommodation linguistique, qui se traduiront tantôt dans un écart, tantôt dans un rapprochement par rapport à la norme, ou par rapport à ce que l'individu identifie comme son usage propre, ou par rapport à ce qu'il croit être l'usage de l'autre. Caractéristique importante de ces mécanismes de régulation des échanges : ils s'installent très précocement, puisqu'on en retrace des manifestations chez de jeunes enfants, qui dès 3 ans, ne parlent pas de la même manière à un aîné ou à un cadet, à un membre du groupe ou à un alloglotte (Auger, 1997), alors qu'ils ne sont pourtant pas soumis à l'influence du discours normatif.

Quels sont les enjeux liés à la redéfinition de la norme ou des normes? Pour tous les pays, il n'y a pas seulement le confort psychologique qu'y gagneraient les usagers dont l'insécurité serait réduite, dès lors qu'on situerait explicitement leur norme dans leur communauté. Il n'y a pas seulement le respect et la valorisation de leur identité. Il y a surtout qu'en légitimant explicitement les variétés de français qui ont, d'ores et déjà dans le fonctionnement social, acquis le statut de standards dans les différentes communautés francophones, on contribuerait à faire en sorte que le français soit désormais perçu comme faisant vraiment partie du patrimoine des francophones, de tous les francophones.

Bibliographie

- AUGER, J. (1997), Acquisition des normes sociolinguistiques, in Moreau M.-L. (éd.), *Sociolinguistique*. Les concepts de base, Sprimont, Mardaga, 15-19.
- BAL, W. (1977), Unité et diversité de la langue française, in Rebouollet A. et Tetu M. (éds), *Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, 5-28 (réf. reprises à Pöll 1998a).
- BAVOUX, C. (1996) (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan, Saint-Denis, Université de la Réunion, 93-102.
- BAYARD, C. et JOLIVET, R. (1984), Les Vaudois devant la norme, in *Le français moderne*, 52, 151-158.
- CALVET, L.-J. et MOREAU, M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition.
- DAFF, M. (1998), Norme scolaire, norme endogène et stratégies d'enseignement du français langue seconde en Afrique noire francophone : cas du Sénégal, in Calvet L.-J. et Moreau M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique franco-*

La pluralité des normes dans la francophonie

- phone, Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition, 93-110.
- DE ROBILLARD, D. (1994), L'insécurité linguistique en français à l'Île Maurice, in Francard, M. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 20, 1-2, 109-122.
- DUMAS, D. (1986), Le traitement de la prononciation dans les dictionnaires, in *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives. Langue française au Québec*, 3^e section, 8, Québec, Presses de l'Université Laval, 259-266 (réf. reprises à Martel et Laganière, 1996).
- DUMONT, P. (1983), *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris : ACCT, Khartala.
- DUMONT, P. (1986), *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* Paris : L'Harmattan.
- FISHMAN, J.-A. (1983), Aménagement et norme linguistiques en milieux linguistiques récemment conscientisés, in BEDART, E. et MAURAS, J. (éds), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 383-394.
- FRANCARD, M. (1993-1994) (éd.), L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, in *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 20.
- FRANCARD, M. (1996), Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique, in Bavoux C. (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan, Saint-Denis, Université de la Réunion, 93-102.
- GAGNE, G. (1983), Normes et enseignement de la langue maternelle, in Bedart, E. et Maurais, J. (éds), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 463-509.
- GARSOU, M. (1991), *L'image de la langue française*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- GILES, H., COUPLAND, N. et COUPLAND, J. (éds) (1991), *Contexts of accommodation. Development in applied sociolinguistics*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- HAUGEN, E. (1962), Schizoglossia and the linguistic norm, in *Georgetown University Monographic Series on Language and linguistics*, 15 (réf. repr. à Calvet, 1998).
- KASORO, R. (1988), Normes scolaires et normes endogènes en République démocratique du Congo, in Calvet, L.-J. et Moreau, M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition, 61-81.
- KAZADI, NTOLE (s.d.), *L'Afrique afro-francophone*. Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Paris, ACCT, Didier-Érudition.
- KNECHT, P. et RUBATEL, C. (1984), À propos de la dimension sociolinguistique du français en Suisse romande, in *Le français moderne*, 52, 138-150.
- LAFONTAINE, D. (1986), *Le parti pris des mots*, Bruxelles, Mardaga.
- LAFONTAINE, D. (1997), Attitudes linguistiques, in Moreau, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 56-60.
- LE PAGE, R. et TABOURET-KELLER, A. (1985), *Acts of identity : creole-based approaches to language and ethnicity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LUDI, G. (1992), French as a pluricentric language, in Clyne M. (éd.), *Pluricentric languages*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 149-178.
- MANESSY, G. (1981), Expansion fonctionnelle et évolution, in Highfield, A. et Valdman, A. (éds), *Historicity and variation in Creole studies*, Ann Arbor, Michigan, Karoma Press, 79-90.
- MANESSY, G. (1992), Norme endogène et norme pédagogique en Afrique noire francophone, in Baggioni, D., Calvet, L.-J., Chaudenson, R., Manessy, G. et De Robillard, D. (éds), *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Aix-en-Provence, Institut d'études créoles et francophones, Didier-Érudition, 43-81.
- MANESSY, G. (1997), Norme endogène, in Moreau M.-L., *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont, Mardaga, 223-225.
- MARTEL, P. et CAJOLET-LAGANIERE H. (1996), *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- MAURAS, J. (1993), État de la recherche sur la description de la francophonie au Québec, in De Robillard, D. et Beniamino, M. (éds), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 79-99.

- MOREAU, M.-L. (1994), Nous avons la langue trop épaisse ou Comment être un francophone sénégalais, in Francard, M. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 45-56.
- MOREAU, M.-L. (1996), Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? Réflexions au départ de données camerounaises, sénégalaises et zaïroises, in Bavoux C. (éd.) (1996), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan, 103-115.
- MOREAU, M.-L. (1997), Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme, in Blampain, D., Goosse, A., Klinkenberg, J.-M. et Wilmet, M., *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 391-399.
- MOREAU, M.-L., BRICHARD, H. et DUPAL, C. (1999), *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française.
- MOREAU, M.-L. et BAUVOIS, C. (1998), L'accommodation comme révélateur de l'insécurité linguistique. Locutrices et locuteurs belges en interaction avec des Français et des Belges, in SINGY, P. (éd.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question ?* Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 61-93.
- MOREAU M.-L., THIAM, N. et BAUVOIS, C. (1998), Le marquage identitaire dans le français d'Afrique. Étude exploratoire au Sénégal, in Calvet, L.-J. et Moreau M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition, 111-127.
- MOUSSIROU MOUYAMA, A. (1998), Norme officielle du français et normes endogènes au Gabon. in Calvet, L.-J. et Moreau M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition.
- MUFWENE Salikoko (1998), Indigénisation, français en Afrique et normes : quelques réflexions. In Calvet, L.-J. et Moreau M.-L. (éds) (1998), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*. Paris, Agence de la francophonie, Aix-en-Provence, Institut des études créoles et francophones, Didier-Érudition, 49-59.
- NGALASSO, M.-M. (1988), Le programme pour l'enseignement des langues en Afrique, in *La solidarité entre le français et les langues du Tiers-Monde pour le développement, Actes du Colloque organisé à la Maison de la Francophonie*, Paris 9-10 déc. 1987, Paris, Conseil international de la langue française, 146-149.
- NGALASSO, M.-M. (1990), Francophonie africaine, latinité gauloise : destins parallèles ? in Riesz, J. et Ricard, A. (éds), *Semper aliquid novi : littérature comparée et littératures d'Afrique. Mélanges offerts à Albert Gérard*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 21-28.
- NGALASSO, M.-M. (1992), Le concept de français langue seconde, in Besse, H., Ngalasso, M.M. et Vigner, G. (éds). *Études de linguistique appliquée*, octobre-décembre (Numéro thématique : Français langue seconde), Paris, Didier Érudition, 27-38.
- PAQUOT, A. (1988), *Les Québécois et leurs mots*, Québec, Conseil de la langue française, Presses de l'Université Laval.
- PIRON, M. (1979), Le français de Belgique, in Valdman, A. (éd.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 201-222.
- POHL, J. (1950), *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*. Université de Bruxelles : thèse de doctorat non publiée.
- POHL, J. (1978), Communication field and linguistic field : the influence of the border (France and Belgium) on the French language. *International journal of the sociology of language*, 15, 85-90.
- POHL, J. (1979), *Les variétés régionales du français. Études belges (1945-1977)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- POLL, B. (1998a), *Le français ou les français ? La difficile naissance de la pluricentricité*, *Lengas*, 43, 163-182.
- POLL, B. (1998b), Normes régionales et enseignement : le cas du français, Communication présentée au XXII^e Congrès de philologie et de linguistique romanes, Bruxelles, 1998.
- PRIGNITZ, G. (1994), Si tu connais pas gros français-là, tu gagnes pas travaillé. Les mots de l'insécurité linguistique dans la communauté francophone au Burkina Faso, in Francard, M. (éd.),

La pluralité des normes dans la francophonie

- L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 71-84.
- QUEMADA, B. (1990), Trésor informatisé des vocabulaires francophones, in Clas, A. et Ouoba, B. (éds), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris, Londres, Aupelf et John Libbey.
- REY, A. (1983), Normes et dictionnaires (domaine du français), in Bedart, E. et Maurais, J. (éd.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 541-569.
- SINGY, P. (1996), *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- THIAM, N. (1998), Catégorisations de locuteurs et représentations sur le mélange wolof-français à Dakar, in Canut, C. (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 91-105
- VALDMAN, A. (1983), Normes locales en francophonie in Bédart, E. et Maurais, J. (éds), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, 667-706.
- WOLF, H.-G. (1997), Transcendence of ethnic boundaries : the case of the Anglophones in Cameroon. in *Journal of sociolinguistics*, 3, 1, 419-426.

Atelier Afrique Noire 2

Rapport de synthèse

Caroline Juillard

J'ai à vous faire part de deux ensembles de communications. Tout d'abord, quatre communications, présentées par des auteurs africains, qui mettent en relief le rapport entre le français et les langues véhiculaires dans certaines situations urbaines d'Afrique noire : au Mali (Maïga), au Congo (Ndamba), au Bénin (Tossa) et au Sénégal (Thiam). Puis deux communications de chercheurs occidentaux : l'une, celle de C. Canut, s'interrogeant sur les effets des discours épilinguistiques des locuteurs français ou africains sur la gestion des langues et les politiques linguistiques ; l'autre, celle de W. Samarin, identifiant les effets des forces ayant contribué à modifier la forme du sango en RCA avant et après l'indépendance.

Dans le premier ensemble, je situe à part la communication de M. Tossa qui s'intéresse exclusivement aux aspects formels du contact des langues français/fongbe à Cotonou, et ne se situe donc pas directement dans la thématique proposée par le colloque. Les trois autres communications présentent des résultats d'enquêtes de type sociolinguistique, ou d'observations sur le terrain. Elles illustrent la position et l'avancée du français au Mali, face au songhoy dans le nord, au bambara dans le sud ; à Brazzaville, face aux trois langues véhiculaires, lingala, munukutuba et laari ; à Dakar, face au wolof.

Les analyses de M. Tossa sont effectuées dans un cadre variationniste et s'appuient sur un corpus oral recueilli auprès de personnes bilingues. L'auteur a pu constater que, dans le discours bilingue fongbe/français, il existe plus de cas d'emprunt que d'alternance. Il renvoie aux prédictions théoriques d'autres chercheurs qui ont soutenu que dans des langues génétiquement non apparentées, les alternances sont moins fréquentes que les emprunts. La plupart des verbes sont ainsi des emprunts au français, à la forme infinitive. On y trouve également des emprunts spontanés du type verbe plus complément (cf. « poser question »). L'auteur a également mis en relief deux formes particulières d'insertion de constituant, en particulier une resubordination de la phrase avec que français dans le discours en fongbe.

A. Maïga illustre la résistance d'une langue régionale, le songhoy, dans le Nord du pays. La situation sociolinguistique au Mali présente deux sous-systèmes, l'un au Nord, l'autre au Sud. À Mopti, on trouve un bouillon de culture linguistique dominé par le bambara qui tente de progresser vers le nord. Maïga reprend certaines des conclusions de Dumestre sur la domination et la progression de l'usage du bambara au Mali, à partir des résultats d'enquêtes récentes dans le nord du pays.

Dumestre affirme, en effet, que le bambara est l'intermédiaire obligé entre la langue régionale et le français, qu'il précède le français et l'introduit, soit comme troisième, soit comme quatrième langue, selon les régions. Mais n'y a-t-il pas au nord du Mali une proportion significative de bilingues langue régionale + français ?

Trois zones d'influence différente se dessinent dans le Nord du pays, le domaine d'influence peul, celui d'influence songhoy et celui d'influence tamasheq. Face à la progression du bambara, le songhoy est en réalité la seule langue que l'on peut valablement lui opposer de façon stable. Le songhoy est systématiquement parlé, conservé et transmis. De plus, il existe une proportion significative de bilingues langue régionale + français ; le bambara, dans le Nord, ne précède pas toujours le français, il ne l'introduit pas. Le français est en réalité la première langue que le locuteur de songhoy rencontre, soit à l'école, soit dans l'administration. Et l'observation directe prouve que les locuteurs scolarisés du songhoy utilisent le français

dans leurs premiers contacts avec les locuteurs de bambara scolarisés. Une enquête a relevé les déclarations de 300 locuteurs de songhoy dans 6 centres urbains. Sauf pour les locuteurs de la ville de Djenné, située dans la zone d'influence du bambara, on constate qu'au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Sud, la place du bambara est mise en cause par le français; cette langue est la première langue parlée par plus de 25 % des locuteurs après le songhoy. Il s'agit en premier lieu d'hommes scolarisés ayant entre 14 et 45 ans. Ce sont les femmes scolarisées de plus de 14 ans qui sont les plus nombreuses à avoir parlé le bambara en 1^{re} position après le songhoy. On ne peut donc lire l'avenir linguistique du Mali sans prendre en compte cette résistance du songhoy et cette prééminence du français sur le bambara, en deuxième position, dans la zone, à la différence avec le Sud où le bambara domine.

J. Ndamba s'intéresse à l'émergence des langues véhiculaires et du français comme langues premières des adolescents congolais.

Lors de l'enquête de 1989 sur les langues utilisées dans les marchés urbains, il a été constaté que les langues véhiculaires (lingala et munukutuba) étaient la langue première de quelques Congolais âgés de 20 à 35 ans, le laari l'étant pour des Congolais jusqu'à 50 ans. Le français n'apparaissait pas alors comme langue première. Le phénomène, alors trop récent, serait à évaluer donc dans le cadre d'un nouveau projet de recherche.

Ndamba propose les grandes lignes d'un nouveau projet de recherche ayant pour objectif principal une analyse descriptive de la situation en ville, dans les centres semi-urbains et dans les villages, en envisageant différents types de comportements selon les catégories de locuteurs (fonctionnaires de l'État, cadres d'entreprises, instituteurs, paysans, etc.) et les effets de ces comportements sur leur environnement. Cette enquête se fera auprès des adolescents et de leurs parents. On envisage une analyse prospective ainsi qu'une comparaison avec les situations des pays proches.

La pré-enquête, réalisée en avril 1997, s'est située dans deux arrondissements de Brazzaville, auprès de jeunes de 6 à 15 ans et de leurs parents. Elle s'est faite au moyen de questionnaires visant à identifier la langue maternelle du père, de la mère et de l'enfant, le niveau d'instruction des parents, la langue de la rue dans le quartier. On constate que dans l'arrondissement Baongo, les déclarations des parents et des enfants divergent sensiblement : les parents affirment majoritairement (73 %) que leurs enfants parlent le laari en langue première; d'autres citent le français (21 %), et des langues autres (6 %). Par contre, près de 49 % des enfants affirment qu'ils ont le français comme langue première et 51 % d'entre eux disent qu'ils ont plutôt le laari. Aucune autre langue n'est citée. Dans l'arrondissement de Mougali, quartier Plateau des 15 ans, un quartier d'intellectuels, assez cosmopolite, l'émergence du français comme langue première est plus forte encore et affirmée tant par les enfants que par leurs parents.

La tendance qui se dessine est la suivante : les gens qui ont un niveau de vie relativement élevé donne la langue française comme langue première à leurs enfants.

N. Thiam s'intéresse à la coexistence du français et des langues nationales en contexte urbain sénégalais. Il souligne, après P. Wald, que « l'appropriation diffuse du français dans l'urbanisation linguistique africaine, sous la forme d'un parler mixte ou de ce qui se donne pour du français dans le discours, s'inscrit actuellement en parallèle d'une recrudescence de la revendication d'une authenticité traditionnelle et culturelle, privilégiant le marquage linguistique des options identitaires ». Il analyse cette situation au Sénégal, en se penchant tout d'abord sur l'histoire de la diffusion du français dans le pays. Quoique le contexte urbain sénégalais reste fortement multilingue, il se dégage une dominance nette du français et du wolof, « perceptible entre autres dans un rapprochement des fonctions communicationnelles, une non distinction des contextes de leur utilisation, et l'alternance et le mélange des deux codes ». Le français se retrouve, d'ailleurs, « à l'intérieur de toutes les langues locales chez les locuteurs qui le possèdent ». Ainsi, « à Dakar, l'usage du français est presque à parité égale avec l'usage du wolof dans les milieux bilingues ». Pour les deux langues, on relève une expansion hors du champ initial : le wolof pénètre des situations caractérisées par une homogénéité linguistique

allogène et devient la langue première de parents non wolof nés à Dakar; le français se diffuse chez les non scolarisés. Ce sont deux langues glottophagiques, ne présentant pas de danger l'une pour l'autre, bien que le rapport entre les deux soit souvent interprété comme conflictuel dans le discours épilinguistique. Thiam affirme que la complémentarité fonctionnelle des deux langues peut se percevoir non pas sous le rapport diglossique mais du fait que les lieux sociaux de la ville requièrent des locuteurs une double compétence pour couvrir des rôles communicationnels différenciés en fonction des langues dans la même situation d'interlocution. Il souligne en conclusion que le français fait désormais partie intégrante du patrimoine linguistique en ville et qu'il faut absolument mettre à part les situations rurales qui présentent des caractéristiques différentes et plus traditionnelles de la gestion du plurilinguisme.

Les deux dernières communications s'interrogent sur les effets des discours épilinguistiques (Canut) ou des actions (Samarin) sur les langues et sur leur gestion. Il s'agit, pour W. Samarin, d'identifier les forces qui ont modifié le sango de RCA, lorsqu'il est devenu le symbole d'une identité supra-ethnique. Laissant de côté les effets du contact avec le français, il s'intéresse aux effets provoqués intentionnellement par le contact entre la langue écrite et la langue orale. Durant l'époque coloniale, l'intervention des missionnaires a été déterminante. Cependant, bien que la publication du Nouveau Testament en 1935 ait servi de référence, chaque publication ultérieure reflète les idiosyncraties et les erreurs de leurs auteurs. Durant la période post-coloniale, bien que le sango ne soit pas utilisé dans l'enseignement ni dans la presse, les Centrafricains ont entrepris le développement du sango. Samarin relève plusieurs sources d'influence ayant agi sur le sango. Tout d'abord, certaines innovations linguistiques constatées dans le sango vernaculaire des jeunes semblent provenir des modèles diffusés par les annonceurs de la radio. Ensuite, il relève une planification délibérée du changement linguistique. La publication du Dictionnaire sango/français et français/sango de Bouquiaux *et al.* (1978) est le premier travail de standardisation et a été approuvé par le gouvernement. Le Décret sur l'orthographe du sango en 1991 a propulsé une orthographe actuellement utilisée par bon nombre d'associations, d'éditeurs, etc. Samarin souligne également le rôle très important d'intellectuels et linguistes entraînés en France. Ainsi, il critique, preuves syntaxiques à l'appui, les procédés utilisés par DikiKidiri pour créer de nouveaux termes en sango, et relève la participation voulue des autres langues centrafricaines à cette élaboration lexicale. Enfin, Samarin cite les restrictions territoriales à l'usage du sango, autrefois utilisé dans d'autres zones de l'ancienne Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Congo belge; dans ces pays, les locuteurs de sango ont été poussés à rejoindre la RCA. Samarin note que cela a contribué sans doute à la prise de conscience croissante des Centrafricains comme étant sangophones. En conclusion, même si le sango est aménagé sur une large échelle, plus personnelle qu'étatique, il serait prématuré et erroné, selon Samarin, de parler d'un sango standard. Les forces agissant en France et dans le pays tendent à rapprocher, plus ou moins consciemment, le sango moderne de la langue qui a été sa source au 19^e siècle. Le résultat est une langue synthétique.

C. Canut remet en cause la vision « occidentale » donnée par un grand nombre de sociolinguistes français et parfois africains sur la question du rapport entre gestion plurilingue et action politique, au travers d'une analyse des activités épilinguistiques, tant des locuteurs que des gouvernants et des politiciens. Elle montre ainsi qu'il existe une différence majeure entre les représentations étudiées au Mali et en France, et que le « tout homogène » qui détermine le discours des Français n'a pas lieu d'être au Mali.

Canut repère dans les discours sur les différents lectes en présence la perception qu'en ont les locuteurs. Cette perception, conçue comme une « co-construction permanente au cours de l'interaction », manifeste une ambivalence constante des locuteurs entre deux pôles : le désir d'une langue à soi et la réalité d'une langue plurielle marquée par l'altérité. Dans le cas où les locuteurs entretiennent des rapports avec plusieurs dialectes ou langues, ils « tentent souvent dans les discours épilinguistiques de renforcer leur lien à un idéal de langue, même s'ils ne le parlent pas ». Ce rapport est la plupart du temps occulté par les Français, alors qu'il est prépondérant au Mali. Parallèlement, une autre tendance consiste à valoriser un lecte qui

s'impose socialement ou politiquement : comme le bambara au Mali, le français standard en France. Le lecte proposé socialement en modèle correspond dans les discours des locuteurs de situations plurilingues à un processus premier d'hétérogénéisation, qui peut déboucher sur une « homogénéisation forcée ». Ainsi, premier type de discours : « toutes les langues coexistent au Mali, chacun est avec sa langue, c'est normal ; quand on se déplace, on apprend la langue du milieu ; la langue de Bamako, c'est le bambara, on est obligé de l'apprendre ». Deuxième type de discours : « on est colonisé par les Bambara ». La langue, en ce cas, est considérée comme une imposition. On est face à une homogénéisation forcée. En France et par extension en Afrique et au Maghreb, une prescriptivité très forte a influencé les locuteurs et entraîné un retour à l'homogénéisation. Les locuteurs ont été privés « en droit » de leurs lectes premiers et les discours politiques ont tendu à faire de la langue idéale une langue première et à réduire le rapport identitaire aux langues premières au profit de la langue de la nation. L'homogénéisation forcée est bien le fait des politiques et a eu comme conséquence aussi bien le rejet et l'abandon de langues telles que le basque, le breton, le berbère, etc., que la valorisation des normes prescriptives de français auxquelles les locuteurs de français se soumettent. En Afrique, tant des arguments concernant les conflits ethniques que des arguments économiques ont pu conforter une vision centralisatrice de type français, favorable à la francophonie. Cependant Canut note que les États nouvellement ouverts à la démocratie ne semblent pas désireux de suivre ce modèle. On relève une valorisation du plurilinguisme au niveau officiel, au Mali ; la politique n'est ni centralisatrice, ni homogénéisante, même si elle doit répondre à la demande en matière d'éducation. On relève une absence de discours favorisant une langue ou l'autre, même si officieusement le bambara est un peu favorisé. Le rattachement à un idéal de langue, une langue d'origine, parallèlement à la pratique plurilingue dès le jeune âge, permet de ne pas considérer les autres langues comme antagonistes. La nécessité d'un choix en matière de langue est née des politiques centralisatrices exportées et ne correspond pas à la culture des pays. Le discours et le questionnement du chercheur occidental peuvent être pétris de cette vision homogénéisante que l'on porte malgré soi et qui trouve un écho dans la construction des représentations linguistiques des Maliens lettrés, très prescriptifs. Canut envisage d'entreprendre des recherches à plusieurs « voix » pour pallier cette difficulté.

Ces communications posent un ensemble de questions à débattre :

1. la langue française s'inscrit-elle véritablement dans le patrimoine linguistique des différents pays où il est utilisé, ainsi que l'affirme Thiam ? Cette inscription s'accompagne-t-elle de modalités particulières d'usage, de transmission, d'appropriation, de représentation des diverses langues en contact ?

Quelle est la place et la portée du mélange entre les langues, véhiculaires ou autres, et le français dans cette inscription en cours ? Comment coexistent ou se chevauchent, en ville, les modèles traditionnels d'utilisation des langues et les modèles plus récents ? Ne pourrait-on analyser cette coexistence en termes d'harmonisation en cours plutôt que de conflits ?

2. On voit que l'intervention sur les langues est diverse selon les objectifs des uns ou des autres, missionnaires, politiciens, linguistes. Ces objectifs sont parfois contradictoires et semblent servir des intérêts personnels. Ne pourrait-on envisager une convergence de ces objectifs, dans le sens d'une réelle amélioration des actions, pour l'éducation et le bien-être des populations concernées ? Plutôt que de continuer à travailler en parallèle voire en opposition, ne serait-il pas possible de réunir les efforts et d'éviter le morcellement ou l'antagonisme d'actions aux mobiles trop différents ? On pourrait envisager ainsi des conférences à plusieurs voix, où tenteraient de s'exprimer, de se comprendre et de dialoguer tous ceux qui ont un intérêt quelconque dans les langues et l'éducation en ces langues.

3. Il semble que pour prendre un peu de recul et de hauteur par rapport aux problèmes et aux enjeux que pose la coexistence des langues en Afrique francophone, il est nécessaire de se situer :

- dans une perspective historique (avant et après les Indépendances) ;

Rapport de synthèse

- dans une perspective qui tienne compte de l'évolution des hiérarchies sociolinguistiques en ville et dans le monde rural;
- il est de plus absolument nécessaire de prendre en compte la relation du chercheur à son objet, ainsi que ses motivations propres. Le ou les contexte(s) culturel(s) dans le(s)quel(s) il a été formé et dans le(s)quel(s) il a vécu orientant toute sa recherche ainsi que les méthodologies choisies. Il est donc nécessaire qu'on prenne conscience des modèles qu'on imite ou qu'on rejette, comme des visions que l'on projette sur la réalité que l'on cherche à observer et à analyser.

Atelier Afrique Noire 2

La situation sociolinguistique du Mali

Hamidou Maiga

La situation sociolinguistique du Mali a été bien souvent décrite à partir de la seule réalité du sud-Mali. C'est ainsi que Dumestre (1995), pour expliquer la domination et la progression du bambara au Mali fait remarquer que « l'observation de la réalité linguistique et sociolinguistique oblige à considérer que le paysage n'est pas ou n'est plus composé du binôme français (langue officielle), autres langues nationales ou non, mais d'un trinôme constitué des deux termes déjà cités et du bambara, ce dernier jouant un rôle intermédiaire entre langue officielle et les langues nationales, participant à la fois de l'une et des autres ».

Dumestre dans le même article, prévoit qu'au milieu du siècle prochain, il y aura une « drastique simplification de la carte linguistique du Mali » pour la bonne raison dit-il que le bambara « n'est plus véritablement une langue malienne comme les autres » : il est l'intermédiaire obligé entre la langue régionale et le français, « il n'est plus une langue ethnique, il est la langue religieuse... ». Il affirme également qu'il n'existe pas, dans une proportion significative, de bilingues langue régionale + français. Le bambara dit-il « précède toujours le français, et en quelque sorte l'introduit soit comme troisième langue (cas du pays minyanka), soit comme quatrième langue (cas du pays dogon). C'est un fait selon lui « que l'on peut vérifier sur l'ensemble du Mali ». Enfin, Dumestre estime que la tendance « doit constituer l'un des axes de la politique linguistique de l'état malien dans les années à venir ».

Ces différentes conclusions soulèvent un certain nombre de questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cet article à partir d'enquêtes sur le terrain dans le nord du Mali.

Cet espace, dans sa réalité géographique et humaine diffère fondamentalement du sud-Mali. Malheureusement cette singularité ne ressort pas toujours dans les quelques rares études de sociolinguistique menées sur le Mali. La situation sociolinguistique spécifique au nord a, soit été sommairement (Canut, 1995) traitée, soit elle a été allègrement assimilée à la situation globale observée uniquement à partir du sud malien (Dumestre, *ibid.*) ou alors elle a fait l'objet d'étude ne couvrant pas l'ensemble du pays Soho au Mali (Barry, 1990 : 183-207).

Quelle est donc la situation sociolinguistique du Mali pris dans son ensemble du sud au nord? Peut-on la saisir simplement à travers un trinôme langues régionales – bambara – français? Peut-on affirmer qu'il n'existe pas au nord du Mali, une proportion significative de bilingues langue régionale + français et que le bambara y précède toujours le français, qu'il est l'intermédiaire obligé entre la langue régionale et le français? Y-a-t-il une progression et une domination du bambara dans le nord du Mali? Enfin, la politique linguistique de l'état malien dans les années à venir, doit-elle, comme le dit Dumestre, se construire sur une planification linguistique glottophagique? Le Mali est un vaste pays qui s'étend sur 1 240 710 km² dont 602 000 km² sont situés au nord. Il faut préciser que dans l'imaginaire des maliens le sud-Mali va de Kayes à la région de Mopti et le nord de la région de Mopti à kidal. Ce nord à son tour se subdivise en grand nord et en petit nord. Le petit nord va de la région de Mopti à la région de Gao, elle englobe toutes les villes de cette zone situées tout le long du fleuve Niger. Quant au grand nord il englobe l'espace situé entre les régions de Gao et de Tombouctou et les frontières d'avec l'Algérie et la Mauritanie.

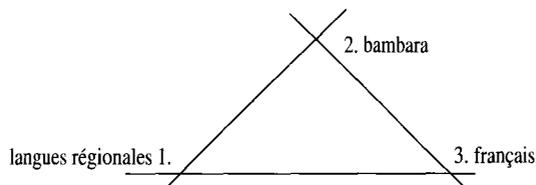
Le nord du Mali qui du point de vue de la superficie représente la moitié du territoire national, n'est cependant habité que par le 1/5 de la population globale du Mali qui est estimée actuellement à 10 000 000 hbt. Mais ce déséquilibre n'est pas très fondamental dans l'hypo-

thèse que nous formulons ici car l'adhésion ou la résistance à une langue étrangère n'est pas fonction du nombre des locuteurs qui ne parlent pas cette langue. Elle est plutôt fonction des représentations des non locuteurs de cette langue. C'est pourquoi Bourdieu (1982) dira que « la langue, le dialecte ou l'accent [...] sont l'objet de représentations mentales, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation de connaissance et de reconnaissance où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés ». Ces intérêts et ces présupposés varient d'une communauté à une autre. Ainsi, à l'exception du français qui est globalement bien perçu aussi bien au nord qu'au sud Mali, l'image des autres langues parlées au Mali change dans les représentations des locuteurs selon leur origine ethnique et ou régionale. Cette attitude s'explique par le fait qu'au Mali, on ne fait pas pour le moment une différence nette entre l'ethnie et la langue. Ainsi pour un Sohoï, le bambara est avant tout la langue des Bambara, le dogon, la langue des Dogon, etc. Cette fiction de l'origine ethnique a une grande influence sur les représentations linguistiques. Ainsi un Senoufo un Bobo ou un Minyanka par exemple ne perçoit pas le bambara de la même façon qu'un Sohoï en raison de leur différence culturelle et historique.

Aussi, dans cette perspective, on peut dire qu'il y a globalement au Mali deux grandes tendances dans les représentations linguistiques par rapport aux langues nationales parlées sur l'étendue du territoire : une tendance à l'adhésion au bambara et une à la résistance au bambara. Ces deux tendances correspondent aux deux grandes zones géographiques qui se situent de part et d'autre de la région de Mopti.

D'une façon générale, de la région de kayes jusqu'à la région de Mopti, le bambara est positivement perçu. Il domine d'un bout à l'autre. Pour la plupart des locuteurs de cette zone, le bambara est symbole de modernité et de religiosité. Dans ce Mali du sud, on peut effectivement dire avec Dumestre que la situation sociolinguistique est caractérisée par un trinôme langue régionale ou locale – bambara – français. Le bambara est le passage obligé de la langue locale vers le français. Cette situation pourrait être schématisée de la façon suivante :

Schéma 1. La situation sociolinguistique dans le sud du Mali.



Mais, dès que l'on arrive dans la région de Mopti et que l'on progresse vers l'est, on découvre un nouveau paysage linguistique. Là, les représentations changent, le climat social et humain change. Quelque chose de différent de la zone sud se produit. Trois grandes zones d'influence se dessinent à partir de là. Le domaine d'influence peul, le domaine d'influence sohoï, et celui d'influence tamasheq.

Le domaine d'influence peul, qui est délimité par la région administration de Mopti, n'a pas une grande stabilité par rapport à la progression du bambara, il développe un bilinguisme bambara-peul qui n'évolue pas souvent au niveau de la transmission dans le sens de la conservation du peul. Cette zone a une seconde caractéristique qui est celle de son invasion depuis 1975 par le sohoï.

Le domaine d'influence tamasheq se situe globalement dans le grand nord. Il se singularise très curieusement par une forte influence du bambara à Kidal centre névralgique de la zone. À cela s'ajoute l'isolement de la zone et l'usage réduit de la langue qui n'est parlée en général que par les Tamasheq eux-mêmes ; ce qui lui enlève tout caractère d'agressivité dans le monde du négoce.

Ainsi, face à la progression du bambara dans le nord, le soḥoy est en réalité la seule langue que l'on peut valablement lui opposer de façon stable. Au niveau national, il est le seul contre-poids réel (Canut, 1995)¹. Les locuteurs du soḥoy interrogés qualifient le bambara de quatre façons :

- le bambara est la langue de ceux qui ont la langue à l'envers ;
- le bambara est la langue des mécréants ;
- le bambara est la langue des méchants ;
- le bambara est la langue des impérialistes.

Ces différents qualificatifs sont tous des préjugés sur l'homme Bambara qui sont transférés sur la langue bambara. Chacun d'eux tient son explication des rapports passés et présents que les Soḥoy ont tissé ou tissent avec les Bambara auxquels ils assimilent toutes les ethnies du sud. Pour le Soḥoy les Bambara ne parlant pas la même langue qu'eux, ils sont donc bizarres d'où l'idée de « langue qui est à l'envers » sous-entendu que c'est la leur qui est droite, correcte et normale. De même lorsqu'ils associent la méchanceté du Bambara au bambara, ils font revivre le rôle que les Bambara ont très souvent joué dans la région durant la période coloniale où ils étaient les auxiliaires de cette administration répressive à travers la police et les gardes.

Également, l'image de « langue d'animiste » tire son explication de la conversion tardive des Bambara à l'islam puisque de nos jours encore, contrairement au nord, il existe au sud des villages entièrement animistes.

Enfin, l'image de la langue bambara voulant phagocytter les autres langues maliennes est récente. Elle est née avec l'indépendance où l'administration et le pouvoir politique étaient vus du point de vue des Soḥoy, pour l'essentiel détenus par les Bambara ou assimilés et où il est fréquent d'entendre : « n'était pas malien celui qui ne comprend pas bambara ». Cette mentalité a une certaine époque provoquait dans les communautés Soḥoy une solidarité ethnique très forte et une résistance au bambara.

À côté de ces représentations défavorables, il y a aussi des représentations très favorables qui relèvent surtout du caractère utilitaire du bambara dans le négoce et de son succès auprès des jeunes urbains qui le perçoivent comme une langue du modernisme.

La résistance du soḥoy au bambara que l'on peut expliquer par la position géographique éloignée et isolée des régions du nord, par la persistance de certaines pratiques sociales telles que les mariages endogamiques et par la mémoire historique vivante du peuple qui a connu un empire et une civilisation très glorieuse, a beaucoup évolué de 1960 à nos jours. Aujourd'hui, 69 % des locuteurs du soḥoy interrogés déclarent qu'ils aiment le bambara contre seulement 29 %. Ils seraient même prêts à 53 % contre 40 % à l'accepter comme langue officielle à défaut du soḥoy (MAIGA, 1998). La résistance au bambara se manifeste aujourd'hui à travers une violence verbale mais elle n'est que verbale dans la mesure où dans les centres urbains du nord, il arrive que le bambara soit pratiqué par certains locuteurs en cas de besoin mais avec la différence que le soḥoy est systématiquement parlé, conservé et transmis. Le bambara visiblement semble être accepté dans les faits mais pas en droit. Cette prédisposition n'est cependant pas suffisante pour prévoir au milieu du siècle prochain « une drastique simplification de la carte linguistique du Mali ».

Le bambara, dans le nord, ne précède pas toujours le français ; il ne l'introduit pas car il existe une proportion significative de bilingues langue régionale + français.

Pour s'en convaincre, nous avons travaillé sur un échantillon de 300 locuteurs du soḥoy répartis entre les villes de Tomboutou, Gao, Djenné, Gabéro, Bamba et Hombori en raison de 50 locuteurs par ville dont 25 hommes et 25 femmes. Nous leur avons posé entre autre deux questions essentielles :

1. Quelle langue avez-vous parlé en première position après le soḥoy ?
2. Quelle langue avez-vous parlé en dernière position après toutes les langues que vous parlez ?

1. Réalité déjà repérée par Canut dans sa thèse.

À la première question, les résultats suivants ont été enregistrés : (...)²

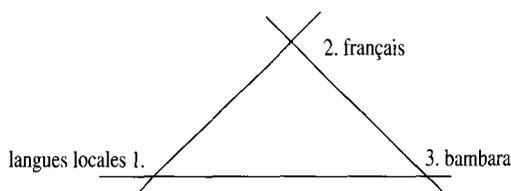
On peut noter ici qu'après le soŋoy, le français avec 25,33 % est la première langue parlée par les locuteurs du soŋoy interrogés sur les six points d'enquêtes, après vient le bambara avec 19,33 % des locuteurs. Le peul tient la troisième place avec 17,33 % et enfin vient le tamasheq avec 8 % des locuteurs qui déclarent l'avoir parlé en première position après le soŋoy. Il faut cependant noter que les locuteurs du soŋoy de Djenné sont les seuls à avoir déclaré en grand nombre (44 %) parler le bambara en première position après le soŋoy. Ceci s'explique en grande partie par la situation géographique de cette ville qui est en réalité dans la zone d'influence bambara. En dehors de cette situation on constate qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne géographiquement du sud Mali, la place du bambara telle qu'elle est prévue par Dumestre est mise en cause par le français.

Parmi les locuteurs du soŋoy ayant parlé le français en première position après le soŋoy, 18 % sont des jeunes âgés de 14 à 45 ans, 14,33 % sont des hommes, 11 % des femmes, 7 % des locuteurs âgés entre 45 et 60 ans, et 22 % sont scolarisés contre 3,67 % non scolarisés. Les hommes scolarisés âgés de 14 à 45 ans sont les plus nombreuses à avoir le français en première position après le soŋoy. Parmi les locuteurs du soŋoy ayant parlé le bambara en première position après le soŋoy, 12 % sont des femmes, 7,67 % sont des hommes, 14,67 % sont des jeunes âgés de 14 à 45 ans, 5 % sont des locuteurs âgés de 45 à 60 ans et 10 % sont scolarisés contre 9,67 % non scolarisés. Contrairement aux locuteurs du français ici ce sont les femmes scolarisées âgées de 14 à 45 ans qui sont les plus nombreux à avoir parlé le bambara en première position après le soŋoy.

À la suite de cette question la deuxième question a été posée aux mêmes personnes et dans les mêmes conditions que la première question. Les résultats suivants ont été enregistrés : (...)³

On constate ici que le bambara avec 26,66 % vient en tête même si l'écart n'est pas grand entre lui et le français qui est parlé en dernière position par 25,66 % des locuteurs. Il est évident qu'il faut prendre ces résultats obtenus avec beaucoup de prudence car il y a bien souvent un fossé entre les déclarations faites par les locuteurs et les pratiques réelles qui sont dans le cas d'espèce difficilement vérifiables. En tout état de cause, le trinôme – langues locales – bambara – français n'est pas prouvé dans le nord du Mali. On aurait plutôt un trinôme langues locales – français – bambara schématisé de la façon suivante :

Schéma 2. Trinôme dans le nord du Mali.



Le français en réalité est la première langue que le locuteur du soŋoy rencontre soit à l'école soit dans l'administration. Il n'existe pas une autre pression linguistique incontournable au niveau régional qui l'obligerait à se mettre au bambara avant toute autre langue. D'ailleurs l'observation directe prouve que les locuteurs scolarisés du soŋoy utilisent le français dans leur premier contact avec les locuteurs du bambara scolarisés avant d'apprendre cette langue s'ils en ont l'intention. Au cas contraire, ils utiliseront toujours le français avec les locuteurs scolarisés du bambara pour marquer sa résistance.

2. Tableau n° 1 : « Langue parlée en première position après le soŋoy ». Données irrécupérables.

3. Tableau n° 2 : « Langue parlée en dernière position après toutes les autres », *ibid.*

La situation sociolinguistique du Mali est celle d'un « plurilinguisme à la langue dominante minoritaire » comme l'a si bien dit Calvet (1987). Il y a globalement de part et d'autre de la région de Mopti, deux paysages différents ayant chacun son sous-système. Le paysage à dominance bambara est au Sud, et celui à dominance soŋoy est au Nord. Les deux paysages se rencontrent à Mopti où avec le peul ils se croisent pour former un bouillon de culture linguistique dominé par le bambara qui tente de progresser vers le Nord.

Mais la résistance du soŋoy est là et c'est à ce niveau qu'il faut lire l'avenir linguistique du Mali car c'est là que toutes les langues maliennes se côtoient quotidiennement se frottent les unes aux autres dans une atmosphère de coexistence pacifique. Et c'est dans cette « cohabitation harmonieuse de ses langues et cultures que le Mali, doit rechercher l'unité nationale et non dans une planification linguistique glottophagique » (Barry, 1990 : 183-207). Une « planification par défaut » aurait à coup sûr plus d'avenir au Mali qu'une planification codifiante et prescriptive.

Bibliographie

- BARRY, A. (1990), Étude du plurilinguisme au Mali. Le cas de Djenné, in Junzo, K., *Boucle du Niger – Approches multidisciplinaires*, vol. 2., Institut de recherches sur les langues et cultures d'Asie, 183-207.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris.
- CALVET, L.-J. (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris.
- CANUT, C. (1995). *Dynamique et imaginaire linguistique dans les sociétés à tradition orale : le cas du Mali*. Thèse de doctorat sous la direction de A. Houdebine, Paris III.
- DUMESTRE, G. (1995), *La dynamique des langues au Mali : le trinôme langues régionales – bambara – français*. Stratégie communicative au Mali : langues régionales, bambara, français, Paris, Didier Érudition, Langue et développement.

Atelier Afrique Noire 2

Les forces externes à l'œuvre dans les changements du Sango¹

William-J. Samarin

Introduction

Toutes les langues changent, mais toutes ne changent pas de la même façon. Certains types de changements sont toujours dus à des facteurs externes.

Ce ne sont là que deux des axiomes de la linguistique historique, et seul le second nous concerne ici. Ce travail est limité à un type de langue : un pidgin. Le sango est, typologiquement, un pidgin, mais du fait de son rôle dans la République Centrafricaine (RCA) – où il est la principale langue véhiculaire du pays et, avec le français, langue officielle – il change d'une façon que l'on trouve dans l'histoire récente d'autres langues dans de nouveaux États-nations². Des changements linguistiques internes se sont déjà produits, mais notre propos n'est pas de les décrire ici.

Le facteur le plus important qui caractérise une langue nationale venant d'un pidgin est que, dans la période coloniale, elle n'est pas considérée comme symbole d'identité supra-ethnique, mais qu'elle l'est après l'indépendance. Ainsi, deux ans après l'indépendance, alors que je demandais aux habitants d'un petit village rural près de Bossangoa quelle était la langue des Blancs (le français), la langue de la RCA et la langue du village (le gbaya), tous étaient déjà d'accord pour dire que le sango était la langue du pays (quelque chose comme *yanga ti sésè ti Centrafrique*, « langue de la terre de... »). Pendant la période coloniale d'autre part, et jusque dans les années cinquante, il était considéré dans certains contextes ruraux, y compris par des Centrafricains, comme *sango ti turugu*, « sango des soldats », ou *sango ti gara*, « sango du marché ». L'attitude des gens envers la langue a donc changé de façon évidente.

Le premier objectif de ce texte est d'identifier les forces qui étaient à l'œuvre dans l'évolution du sango avant l'indépendance et celles qui ont été à l'œuvre depuis lors. Je ne m'occuperai pas ici des influences du français, parce que les changements se sont produits à travers le contact des langues et que ce thème nécessite à lui seul une analyse spécifique et documentée. Mon principal sujet est, de toute façon, la langue écrite et son effet – ou effet visé – sur la langue parlée.

1. Je remercie R. Le Page et P. Noss pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.

2. Le titre anglais de ce texte, traduit par L.-J. Calvet, est *External Forces Remaking Pidgin Sango* et W. Samarin place ici une note directement liée à ce titre mais que nous conservons cependant : « Le statut de pidgin est attribué au sango sur des bases historiques et linguistiques. Elles ont été présentées dans plusieurs publications (Samarin, 1998 et sous presse). « Remaking » dont le titre implique un contraste entre des manipulations délibérées (et bien intentionnées) de la langue et l'émergence improvisée et non délibérée de la langue au dix-neuvième siècle. Ce contraste coïncide avec les états pré et post-lettrés de la langue. Tous les intervenants sur le sango dans cette dernière période sont bien sûr eux-mêmes des membres lettrés et linguistiquement informés de la francophonie. »

La période coloniale

Le sango, comme toutes les autres langues de l'Oubangui-Chari, nom colonial de la Centrafrique, n'était pas écrit avant que les missionnaires les codifient. Les premiers à le faire furent sans aucun doute les missionnaires baptistes américains de la société Baptist Mid-Missions qui fondèrent leurs premiers établissements en 1922 et 1923 chez des locuteurs du banda, du manza et du ngbandi (cette dernière langue étant connue comme yakoma sur le Haut-Oubangui). En 1925, le texte de certains Évangiles étaient prêts, et le Nouveau Testament fut publié en 1935. À partir de là, tous les autres missionnaires protestants utilisèrent les Écritures comme modèle de lexique, de grammaire et de prononciation.

Les protestants centrafricains apprirent à lire et à écrire comme les missionnaires, et les catholiques comme les prêtres et les soeurs. Il n'y avait pas chez les missionnaires protestants de comité éditorial oecuménique pour l'édition des manuscrits ronéotés destinés aux écoles bibliques. Les publications reflétaient donc l'idiosyncrasie de leurs auteurs, mais elles étaient orthographiées en conformité avec le système des Écritures. Les missionnaires, qui n'avaient aucune formation linguistique, ont codifié le sango selon la façon dont ils le percevaient. En voici trois caractéristiques :

1. Les missionnaires n'ont pas perçu que le sango est une langue à tons. Ne comprenant pas que chaque voyelle portait un ton bas, moyen, haut ou dynamique, ils ne notaient qu'un mot pour chaque paire minimale, négligeant donc la plupart des oppositions comme par exemple koua'[kwa] « mort, cadavre » vs. koua [kwà], « travail ».

2. Les missionnaires n'ont pas perçu que certaines variations du sango n'étaient pas seulement dues à leur incapacité d'entendre correctement ses tons mais aussi à des différences d'accents locaux. En conséquence ils ne codifièrent pas la langue phonologiquement. Les protestants écrivaient jo pour « personne » et prononçaient « j » comme en français alors que les gens parmi lesquels vivaient certains missionnaires pouvaient n'utiliser que [z] pour ce phonème.

3. Les missionnaires ont délibérément introduit des traits propres à faire ressembler le sango à l'anglais. Par exemple, (1) Le marqueur prédicatif prefixé à – était noté attaché (e.g. les marques tonales ajoutées ici, baba àpika mbi, « Mon père m'a frappé »), mais il était noté séparément à la forme passive (e.g. à pikà mbi ngàngu, « j'ai été fortement frappé »), et il était en majuscule lorsque l'agent était Dieu³. (2) Le marqueur prédicatif était omis lorsque le sujet était un pluriel (e.g. abàba ti mbi [à] pikà mbi, « mes oncles m'ont fouetté »), peut-être pour imiter l'accord en nombre avec le verbe en anglais : he eats, they eat. Le sango catholique avait aussi bien sûr ses propres particularités. L'influence des catholiques sur les deux types d'écriture se voit dans les textes écrits par les présentateurs de radio et dans les lettres qu'on leur écrit : catholique molengue vs. protestant mélèngue, « enfant ». (Depuis les années soixante plusieurs changements ont été introduits par les protestants).

La période post-coloniale

Bien que le sango soit considéré dans la constitution de la RCA comme langue nationale – rôle inférieur à celui de langue officielle joué par le français – cet acte légal historique de B. Boganda, le père fondateur de la nation, a sans doute rempli plus une fonction emblématique que pratique. Le sango n'étant pas utilisé dans l'éducation et dans la presse, l'indépendance n'a pas débouché immédiatement ou même à court terme sur des activités qui auraient affecté

3. P. Noss me suggère (communication personnelle du 9 mars 1998) que les missionnaires n'essayaient pas de faire ressembler le sango à l'anglais mais de trouver une façon d'exprimer le passif, sémantiquement très important dans le Nouveau Testament.

la langue. Cependant, les centrafricains commençant à s'imposer dans de plus en plus de bureaux et dans les prises de décisions, on entreprit le développement du sango.

Je me limite à donner des exemples du genre d'influences auxquelles le sango a été soumis depuis l'indépendance : la radio comme moyen de diffusion de modèles inconscients et conscients, la planification délibérée du changement linguistique et des restrictions territoriales à son usage.

La radio. L'influence des présentateurs de radio sur le discours des habitants de Bangui a été établie en comparant des données provenant d'enregistrements effectués au début et à la fin des années soixante avec des discours improvisés à Bangui et dans les zones rurales. Certaines innovations dans le sango vernaculaire remontent aux premières émissions de radio. Ces innovations peuvent bien sûr avoir été des variables dans le discours des journalistes hors du contexte radiophonique. Elles apparaissent aujourd'hui plus fréquemment dans la jeune génération que dans la vieille. Les sources de certaines d'entre elles peuvent être les langues premières des présentateurs, et quelques unes peuvent être attribuées à leur connaissance du français. En voici trois exemples, les deux derniers illustrant l'influence du ngbandi.

– La répétition de la marque du pluriel dans le syntagme nominal. Jusqu'aux années soixante le préfixe du pluriel à- était utilisé (ou peut-être le plus souvent utilisé) avec l'attribut du nom le plus à gauche. Pourtant, dans les émissions de radio de la même période, on a observé un marquage multiple. Dans les dix dernières années ce schéma est devenu commun à Bangui (Samarin, 1994).

– *Andè* comme marqueur de futur a remplacé l'ancien *fàde* ou l'accompagne dans le même énoncé. La marque du temps est cependant extrêmement variable à Bangui. De toute façon, le temps n'est pas une catégorie grammaticale en sango, alors que l'aspect l'est (Samarin, sous presse).

– Certains adverbes, en particulier *nga* « aussi », se sont déplacés à différentes places dans le syntagme verbal. Alors que *nga* apparaissait vers la fin de la phrase, il suit maintenant fréquemment le verbe. De nombreux exemples de cette position ont été relevés dans les émissions du début des années soixante : e.g. *za mbi gwè nga nà poko ti alà* (mettre 1 sing aller aussi prep derrière de 3 plur) « laissez-moi les suivre ».

Les présentateurs ont aussi diffusé des items lexicaux introduits dans des ateliers linguistiques organisés pour eux, par exemple pour Monsieur on a choisi un mot ngbandi, *pàkàrà*⁴, signifiant « personne, un tel ». L'influence des émissions de radio sur le sango est certainement due, au moins en partie, à l'augmentation des heures d'émissions en sango et du nombre de radios autorisées en RCA et surtout à Bangui⁵.

La publication du dictionnaire sango/français-français/sango. La publication du dictionnaire sango (Bouquiaux *et al.*, 1978) peut être considérée comme le premier travail de standardisation car il fut approuvé par le gouvernement. Trop coûteux pour avoir trouvé sa place en RCA et influencé la politique et la planification, il est historiquement important. Il témoigne par exemple de l'effort de certains Centrafricains qui participèrent au projet de diffusion d'une

4. Selon Lekens (1958 : 790b), pourtant, le mot s'utilise en référence à un mort ou pour quelqu'un dont le nom est caché. Bien que Diki-kidiri prétende que certains présentateurs « firent un nom par leur maîtrise du [c'est-à-dire du « nouveau »] sango », beaucoup d'auditeurs, surtout ruraux, se plaignent des néologismes. Plutôt que de purger le sango de quelques mots de ce qu'on appelle « *yanga ti fàranzi* », « la langue française », une campagne d'authenticité serait plus authentique si le sango n'était pas traité partout ailleurs comme s'il était du français : e.g. « *àkè fàde poko atokwà ti ala* » (suj.-copule maintenant avant pl.-message de 2plur), « c'étaient les avis et communiqués... », que j'ai entendu à la radio le 14 juillet 1992 ; « c'étaient » ne peut pas être traduit automatiquement par « *àkè* ».

5. Le sango n'était guère utilisé à la radio dans les années soixante. Le 22 avril 1965 par exemple, le sango n'était utilisé exclusivement que pendant quarante cinq minutes, le même jour, vingt-cinq minutes étaient en français et sango. (Diki-kidiri a donc sans doute tort d'affirmer que la majorité des émissions en 1960 étaient en sango [1979].) Même en 1992, selon un document officiel que j'ai étudié, environ trente six pour cent seulement des émissions de la semaine (la plupart musicales) étaient en sango.

nouvelle version du sango, en introduisant plusieurs néologismes, y compris plusieurs entrées ngbandi non motivées.

Différents comités gouvernementaux et bureaux supervisés par le Ministre de l'Éducation. Un grand nombre de comités, d'agences et de bureaux chargés de s'occuper du développement du sango et de son utilisation dans l'éducation sont apparus et ont disparu, certains produisant des documents de nature programmatique, le plus souvent sans aucun effet durable, mais surestimés par les Centrafricains (Diki-Kidiri, 1985b).

Le décret de 1991 sur l'orthographe du sango par exemple ne concerne que les formes des consonnes (e.g. nz à l'exclusion de ndj), des voyelles (sans tenir compte des différences phonologiques entre voyelles tendues et relâchées) et des diacritiques tonaux différents de ceux, internationaux, utilisés ici. Rien n'a été fait officiellement sur l'orthographe des mots, et rien n'a été publié en sango par le gouvernement. En RCA à ce jour seuls le Baha'i⁶, le Peace Corps américain et le Summer Institute of Linguistics (SIL, connu dans le monde francophone comme Société Internationale de Linguistique) utilisent la nouvelle orthographe, le premier dans des opuscules religieux et le Peace Corps dans du matériel d'enseignement de la langue pour les volontaires. Les publications linguistiques en France l'utilisent également. Depuis 1991, la SIL a coopéré avec l'Institut de Linguistique Appliquée. L'ILA n'ayant pas les moyens de publier du matériel, c'est la SIL qui joue ce rôle avec un petit nombre d'éditions expérimentales d'abécédaires, livres de lecture, etc.

4. La musique populaire. Les musiques populaires de danse avec des paroles en sango ont été diffusées à la radio dès leur production. Bien qu'elles aient sans doute popularisé des mots et expressions à Bangui, il n'y a pas de preuve qu'elles aient contribué à la standardisation du sango (comme le prétend Diki-kidiri, 1979).

5. L'intelligentsia formée à la linguistique française. Des individus – et des individus dans une communauté socio-linguistique spécifique (ou, plus précisément, un réseau social) – peuvent jouer aujourd'hui le rôle le plus important dans les changements du sango. Ils comportent ceux qui ont eu une certaine formation en linguistique, commençant à l'Université de Bangui. Quelques uns ont poursuivi leurs études en France ou au Canada et y ont obtenu des diplômes supérieurs. Les autres participants de cette élite linguistique sont les personnes éduquées qui pour une raison ou une autre ont eu l'occasion et les moyens d'exprimer leur opinion sur la sango, comme J.-M. Kobozo, le premier président de la Commission nationale de la langue sango. Deux membres du groupe spécialisé dans les langues de RCA du laboratoire du CNRS, c'est-à-dire Langues et civilisations à tradition orale (Lacito) – depuis 1994 Langage, langues et cultures de l'Afrique Noire (Llacan) – ont été impliqués dans le développement du sango : Bouquiaux, déjà cité, et Diki-kidiri. Bien que ce dernier n'ait jamais rien publié sur le sango qui soit fondé sur un corpus représentatif, il fut le premier « producteur de cours de sango » dans lequel de nouveaux mots étaient créés pour être utilisés à la radio, créant une langue que le peuple a baptisé le « nouveau sango ». À la réunion de l'ILA organisée à Bangui le 18 janvier 1980 pour établir le Conseil centrafricain des linguistes, il fut élu président in absentia. En 1983, il entreprit une mission pour étudier « l'élaboration » d'un dictionnaire sango monolingue. Ayant été employé par le Conseil International de la Langue Française (Paris), il n'est pas surprenant qu'il se soit spécialement intéressé à l'enrichissement du vocabulaire du sango (Diki-Kidiri, 1977).

1. les procédés utilisés. Diki-Kidiri pose tout d'abord que le sango a les processus productifs nécessaires à la production de nouveaux mots. Il se préoccupe ensuite surtout du vocabulaire de la vie contemporaine. Enfin il remplace les emprunts au français, dont certains ont été parfaitement adaptés à la phonologie du sango à l'époque coloniale, par des mots de différentes langues africaines.

Partant du principe insoutenable que « autant que possible, il est préférable d'exploiter toutes les ressources structurelles de production lexicale propre à la langue, plutôt que

6. Baha'i est une secte pseudo-islamique née en Iran à la fin du XIX^e siècle.

d'emprunter », Diki-Kidiri crée des mots fondés sur des « procédés » tonaux, afficaux et « sématiques », ces derniers étant la composition, et emprunte à d'autres langues africaines (Diki-Kidiri, 1985b). L'intégrité de ces processus en sango est discutable. Les prétendus procédés affixaux n'ont jamais été productifs en sango : e.g., bongbi, « rassembler » n'est pas dérivé de *bo. Et même en ngbandi certains d'entre eux ne sont pas synchroniquement productifs.

La « composition » est « la plus productive de tous les procédés utilisés en sango », conclusion à laquelle il prétend être parvenu « en étudiant les créations lexicales spontanées » (79). Et le plus productif est le « syntagme complétif direct », e.g., yangadà, « porte » (en fait « encadrement de la porte ») < yanga « bouche » + da « maison ». Il est ainsi capable, dit-il, de créer les noms de cinq cents sciences, parmi lesquels le mot sendayanga pour « linguistique » (< sé « caractéristique, propriété » + nda « sens profond, fondement » + yanga « langue »⁷). Le statut de ce processus est, quoi qu'il en soit, discutable. Les prétendus composés comme yanga-dà ne sont pas du tout des composés nominaux, mais des constructions dans lesquelles la préposition ti « de » a été supprimée, construction ailleurs de appelée « le syntagme complétif indirect », e.g., màma ti mélangé (mère de l'enfant). Comme on sait, les langues oubanguiennes, y compris le ngbandi, construisent des phrases nominales avec ou sans préposition sur la base, par exemple de l'aliénabilité vs. inaliénabilité. Au cours de la pidginisation du ngbandi, cette distinction semble avoir été perdue au profit de la loi plus générale de l'utilisation des prépositions partout. Il y a aujourd'hui, et probablement depuis l'origine du sango, variation entre phrases nominales avec et sans préposition (Samarin, 1967). Diki-Kidiri ne donne pas donc toute la vérité à propos de la « porte ». La forme qu'il cite, celle que l'on attendrait en ngbandi, ne semble être devenue populaire que récemment. En 1962, seules les formes pleines apparaissent dans quinze de mes textes enregistrés, mais dans le parler des jeunes depuis 1988 la chute du ti a atteint 23,53 %, 32,85 % pour les noms inaliénables, comme attendu en ngbandi. Mais même parmi les gens de cette ethnicité, la variation prévaut : e.g., un Yakoma de quatorze ans à Bangui dans le même récit dit ya ti sèmbe ety ya-sèmbe (ventre du plat), « dans le plat ».

Diki-kidiri introduit un autre principe extérieur à la langue, l'emprunt. Ainsi, « Les emprunts nécessaires doivent se faire, par ordre de préférence, à partir des autres langues centrafricaines, puis des langues africaines, et enfin des langues européennes », sur la base que « les emprunts aux langues africaines ne sont pas difficiles à intégrer en sango, et souvent ne sont pas perçus par les locuteurs comme de véritables emprunts⁸. Mais la raison la plus importante de ce principe est la participation des autres langues centrafricaines à l'élaboration progressive de l'unité culturelle nationale par échange de cultures nationales spécifiques » (Diki-kidiri, 1985), supposant apparemment que le mélange lexical peut produire l'harmonie sociale. Il semble favoriser le ngbandi.

Le vocabulaire introduit. Depuis 1964, prétend Diki-kidiri (1985), il y a eu une période d'« aménagement linguistique... pour soutenir l'évolution naturelle du sango vers une langue capable d'assumer tous les besoins d'expression des réalités modernes dans tous les domaines »⁹.

Les restrictions territoriales à l'usage du sango. Pendant la période coloniale, le français était la langue officielle de la Centrafrique, la langue de l'éducation, l'un des critères permettant à un Africain d'être considéré comme évolué, et le seul moyen de promotion socio-économique.

7. « Sé » n'est pas attesté en sango, et en ngbandi « se » signifie « terre », dans les deux langues sésé signifie aussi terre. « Nda » doit avoir un sens plus large, car il apparaît en sango dans la phrase « nda-li ti nyè » (X [de] tête de quoi?), « pourquoi? ».

8. Cette déclaration ne semble pas se fonder sur l'expérimentation. Dans les années cinquante « séti » (français « sept ») était si naturalisé pour un adolescent rural qu'il l'introduisait dans le compte de un à dix.

9. Bien qu'il y ait eu quelques changements naturels en sango, comme noté plus haut, l'évolution à laquelle on fait ici allusion semble être l'émergence spontanée de néologismes.

Le sango était parlé non seulement dans les autres territoires de l'Afrique Équatoriale Française, mais aussi dans les parties avoisinantes du Cameroun et du Congo belge. « Avant l'indépendance », écrit Philip Noss, qui a longtemps vécu au Cameroun, « le sango était une langue commerciale qui servait aux échanges... de Douala à Bangui, à Fort Lamy et à Douala. C'était une langue importante de cols bleus de RCA travaillant au Cameroun » (communication personnelle, 9 mars 1998). Après l'indépendance, le sango a été défavorisé et des tentatives de forcer ceux qui le parlaient à retourner en RCA ont été faites. Au Zaïre, le long de l'Oubangui, le lingala a remplacé le sango comme langue véhiculaire. Ces facteurs sociopolitiques et écologiques ont dû jouer un rôle dans la conscience croissante des Centrafricains d'être Centrafricains et sangophones¹⁰.

Conclusion

Les forces externes à l'œuvre dans le sango sont d'un certain point de vue semblables à celles qu'ont connues d'autres langues lorsqu'elles sont devenues des instruments écrits pour une communauté linguistique – et spécialement celle d'un État. Standardisation est un mot qui a été utilisé pour caractériser certains des aspects de telles histoires linguistiques. L'histoire des standardisations est caractérisée par un continuum qui va de peu d'altérations de la langue à beaucoup d'altérations. L'histoire récente du sango est certainement un exemple de ce cas extrême. Il a été aménagé à large échelle et sur des initiatives personnelles, et ni par une agence possédant le pouvoir d'effectuer des changements ni d'une manière planifiée.

Appeler cette langue le sango standard est non seulement prématuré, mais faux. Le terme est cependant utilisé par les élites et par ceux qui les imitent, bien qu'il n'y ait pas lieu de distinguer une variété « standard » d'une variété grégaire au sens largement admis par les sociolinguistes : une forme qui est proche de la langue écrite et une autre parlée par le peuple hors des contraintes de la variété apprise à l'école. L'insertion de ce sango standard dans les discours sur la RCA et ses langues constitue donc la création d'une réalité fictive. Les forces externes rapidement décrites dans ce texte sont à la fois exocentrique et endocentrique : les premières sont formées de ceux qui sont tournés vers l'extérieur du pays (et plus particulièrement vers la France), les secondes viennent de la RCA elle-même. Le plus important dans ces dernières ont été les tendances conscientes et inconscientes à rapprocher le sango de la langue qui lui a donné naissance au XIX^e siècle. Le résultat est une langue synthétique.

Bibliographie

- BOUQIAUX, L., DIKI-KIDIRI, M. et KOBOZO, J.-M. (1978), *Dictionnaire sango*, Paris, SELAF.
DIKI-KIDIRI, M. (1977), Développement du sango pour l'expression du monde moderne : obstacles et possibilités, in *Les situations linguistiques : Contacts de langues*. Paris : CILF. 717-728.
DIKI-KIDIRI, M. (1979), Créations lexicales spontanées en sango à partir d'emprunts au français, in Caprile, J.-P. (éd), *Contacts de langues et contacts de cultures*, 3, SELAF-ACCT, 33-43.
DIKI-KIDIRI, M. (1985), Le sango entre l'oralité et l'écriture, in *Passage à la lecture en Afrique. Actes du colloque international sur le passage à la lecture en Afrique noire*, Paris, AELIA, 39-46.
DIKI-KIDIRI, M. (1985), Élaboration de terminologie scientifique dans une langue de tradition orale : le sango, langue nationale centrafricaine, in *Discoss*, 1, 77-82.
LEKENS, B. (1958), Ngbandi-Idioticon, Tervuren. *Annales du Musée Royal du Congo Belge*.
SAMARIN, W.-J. (1967), *A grammar of Sango*, La Haye et Paris, Mouton & Co.

10. Un père centrafricain émigré au Canada, parlant couramment le français, parle à sa fille de cinq ans en sango (c'est-à-dire son sango, mélangé au français).

Les forces externes à l'œuvre dans les changements du Sango

- SAMARIN, W.-J. (1982), Colonization and pidginization on the Ubangui river, in *Journal of African Languages and Linguistics*, 4, 1-42.
- SAMARIN, W.-J. (1982), Goals, role and language skills in *Colonizing central equatorial Africa. Anthropological Linguistics*, 224, 410-422.
- SAMARIN, W.-J. (1984), The linguistic world of field colonialism, in *Language in Society*, 13, 435-453.
- SAMARIN, W.-J. (1984), La communication parlée et les mots oubangiens in *Recherches centrafricaines. Problèmes et perspectives de la recherche historique*, Aix-en-Provence, Université de Provence, IHPOM, 179-239.
- SAMARIN, W.-J. (1985), Plurigenesis in pidginization, in *Journal of Historical Linguistics and Philology*, 2 (1/2), 100-119.
- SAMARIN, W.-J. (1988), Le comportement linguistique des colonisateurs dans le Haut Congo Français, in Jewsiewicki, B. et Moniot, H. (éds), *Dialoguer avec le léopard? Pratiques, savoirs et actes du peuple face au politique en Afrique noire contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 49-73.
- SAMARIN, W.-J. (1989), *The black man's burden : African colonial labor on the Congo and Ubangi Rivers, 1880-1900*, Boulder, Colorado, Westview Press.

Atelier Afrique Noire 2

La sociolinguistique « conflictuelle » en Afrique ou l'importation d'une vision occidentale du plurilinguisme

Cécile Canut

Introduction

L'objectif de ce travail est de rendre compte de l'interaction entre activité épilinguistique, pratiques langagières et politiques linguistiques. Il tentera de répondre à la question du rapport entre gestion plurilingue et action politique à travers une analyse de la vision donnée par un grand nombre de sociolinguistes français et parfois africains sur cette question. L'hypothèse privilégiée sera la suivante : les études de la gestion linguistique en termes de « guerre des langues » (Calvet : 1985) en Afrique, strict reflet des situations occidentales et plus particulièrement françaises, sont-elles applicables à toutes les situations plurilingues africaines, notamment en ce qui concerne les relations entre les langues africaines ?

Les situations de conflit et de « complexus diglossique » (Canut : 1995), naissant des rapport de force imposés par les politiques (en France ou au Maghreb, par exemple) lors de la construction des États-Nations et doublés de discours épilinguistiques souvent prescriptifs, correspondent-elles à celles des langues maliennes ou sénégalaises par exemple ?

De façon plus concrète, je tenterai de répondre à une question d'ordre méthodologique et épistémologique : pourquoi au Mali, lors de mes enquêtes, les locuteurs déclaraient qu'ils refuseraient l'imposition du bambara comme langue officielle alors qu'à A. Maiga¹, Malien, ils affirment majoritairement le contraire ?

Cette réflexion sur les rapports entre idéologie, langues et activité épilinguistique, nous amènera à une remise en cause de la vision occidentale de la gestion du plurilinguisme telle que nous l'avons suivie jusqu'à présent et permettra d'expliquer en partie les axes privilégiés par les politiques en matière de linguistique, au Mali notamment. Nous ne prétendons nullement élargir notre analyse à l'ensemble du continent africain étant donné les particularités propres à chaque terrain.

L'activité épilinguistique au cœur de l'activité de langage

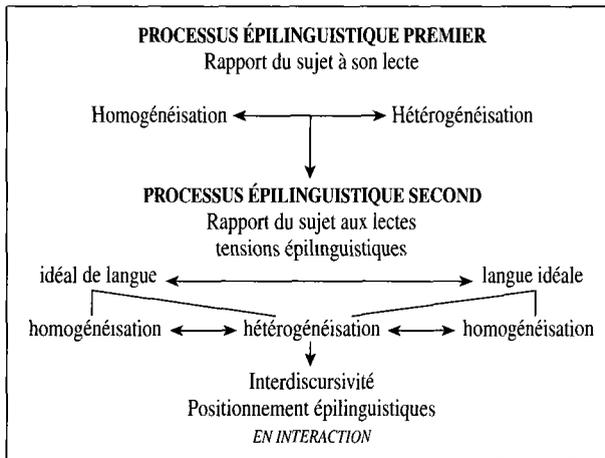
L'activité épilinguistique (CANUT, 1998)² concerne la perception qu'ont les locuteurs des lectes³ conçue comme une co-construction permanente au cours de l'interaction et constituée de l'ensemble des discours antérieurs sur ces lectes (interdiscursivité). Nous ne pouvons évoquer l'activité épilinguistique qu'à travers les « traces » verbales et non verbales repérées dans les interactions langagières. Cette perspective implique de concevoir le rapport des sujets aux lectes dans le cadre global de l'histoire des sociétés et de la constitution des États dans

1. Recherche de doctorat en cours : Pratiques et représentations linguistiques des locuteurs du songoy au Mali, sous la direction de L.-J. Calvet.

2. Pour une plus large présentation de ce concept.

3. Nous utilisons le terme neutre de « lecte » comme hyperonyme de langue, sociolecte, dialecte, etc., afin de différencier par la suite les dénominations « langue », « langue standard », « dialecte », « sociolecte », etc.

Schéma 1. Processus de construction de l'activité épilinguistique.



lesquels ils vivent. L'approche micro-linguistique se double de l'intégration de cette thématique dans un cadre plus large puisque l'influence des paramètres sociaux, politiques, historiques et culturels sont déterminants dans la construction des représentations sociolinguistiques. Ils ne sont toutefois pas prééminents sur l'activité épilinguistique, ou détachés de celle-ci, mais produits par elle : le « social » n'est que la représentation que l'on donne du « social » tel qu'il se construit dans les discours intersubjectifs.

Entre sa langue et la langue de l'autre : homogénéisation vs hétérogénéisation

Nos recherches en France et au Mali montrent clairement que l'activité épilinguistique est au cœur de l'activité de langage. Elle se traduit par des traces discursives et énonciatives, et, plus largement, par des discours sur les lectes que nous appelons discours épilinguistiques (désormais D.E.).

Dans les discours sur le lecte utilisés par les sujets, on repère un va-et-vient constant entre un processus d'homogénéisation et un processus d'hétérogénéisation : dans le premier cas, les locuteurs tentent de ramener systématiquement leur propos à une vision très homogénéisante de leur lecte (langue unique, propre au locuteur, stable, originelle, etc.) et dans le second, à l'inverse, la présence de l'Autre dans ce lecte est fortement ressentie marquant l'hétérogénéité constitutive du dire (Authier-Revuz : 1995).

À travers un certain nombre de métaphores, puisque le rapport qu'entretiennent les sujets avec les lectes n'est pas nécessairement « dit », il se dégage une dynamique sans cesse rejouée dans les interactions langagières autour de ces deux pôles : le désir d'une langue à soi et la réalité d'une langue plurielle marquée par l'altérité.

À partir de cette ambivalence, les D.E. se complexifient lorsqu'on étend l'analyse aux relations que les locuteurs entretiennent non pas seulement avec un seul lecte mais avec plusieurs, qu'il s'agisse de sociolectes, de lectes locaux, régionaux, dits « dialectes » ou de « langues »⁴. Nos enquêtes montrent que l'ambivalence première se rattache à deux autres pôles « idéal de langue » vs « langue idéale ».

4. L'ensemble de ces dénominations est essentiellement idéologique. issue de la politique linguistique.

Tensions épilinguistiques : idéal de langue vs langue idéale

Face à la pluralité des lectes, les locuteurs tentent souvent de renforcer leur lien à un lecte d'origine, un « idéal de langue », même s'ils ne le parlent pas. Au Mali cela peut se traduire par la langue de l'enfance, de la famille, des ancêtres, d'un père décédé, etc. À ce niveau, la différence entre la France et le Mali est très nette : ce rapport aux lectes d'origine est la plupart du temps occulté par les Français⁵ alors qu'il est prépondérant au Mali (langue de rattachement à la lignée, à la communauté d'origine). Ce lien d'appartenance a donné naissance à la notion de « langue identitaire » (Maiga : à paraître) ce qui me paraît toutefois inapproprié, j'y reviendrai.

Face à ce processus, qui correspond au premier mouvement d'homogénéisation mais à un niveau second cette fois (ma langue face aux autres), une autre tendance consiste à valoriser un lecte qui s'impose socialement (le bambara de Bamako au Mali) ou politiquement (le français standard en France, au Mali, au Sénégal, etc., l'arabe littéraire au Maghreb), comme la référence de prestige, la « langue idéale », nécessaire à l'insertion dans la vie sociale, économique, politique, etc. Suivant les cas, elle peut acquérir ce statut dans les représentations de par sa position haute au niveau politique (langue officielle en France ou au Maghreb) ou tout simplement par son rôle véhiculaire, social et économique dans un État (le bambara au Mali, langue dite de la « modernité », de la « capitale », « du pain », etc.).

Cette configuration est plus complexe car elle ne tient pas seulement à un processus d'altérité ou d'hétérogénéité mais peut aussi déboucher sur une homogénéisation forcée. Dans de nombreuses situations (le bambara au Mali par exemple), le lecte proposé socialement en « modèle » correspond d'abord à un processus d'hétérogénéisation : « toutes les langues coexistent au Mali », « chacun est avec sa langue, c'est normal », « quand on se déplace, on apprend la langue du milieu », « la langue de Bamako c'est le bambara on est obligé de l'apprendre », etc. Socialement, elle peut aussi être considérée comme une imposition : « on est colonisé par les Bambara », mais elle n'est nullement imposée par le pouvoir comme la langue de l'État-Nation tel que le français en France ou le malgache à Madagascar (lors de la malgachisation). Dans ces derniers cas, les représentations seront alors très différentes en ce qui concerne la « langue idéale », car celle-ci est donnée comme seule possible excluant toute autre valorisation linguistique dans le but de souder une unité nationale : une langue = une nation.

La vision politique homogénéisante contre le plurilinguisme

Lorsqu'un lecte est radicalement imposé aux sujets comme « langue idéale » (langue de la religion, au Maghreb, langue de la « culture » qui prend sa source dans le latin, de la « clarté », de la « liberté », etc., en France), elle correspond dans un premier temps, pour les locuteurs, à la langue « Autre » mais prend surtout une autre fonction du fait des discours qui accompagnent cette imposition. Ainsi en France (et par extension en Afrique lors de la colonisation) ou au Maghreb, la radicalisation des discours épilinguistiques (prescriptivité forte) a influencé très fortement les locuteurs et a entraîné un retour à l'« homogénéisation ». Les locuteurs sont alors privés « en droit » de leurs lectes premiers, qu'il s'agisse des parlers locaux, régionaux, des langues différentes comme l'occitan, le basque, le catalan, etc., en France ou le berbère et l'arabe parlé au Maghreb, définis comme des « sous-langues » voire des « non-langues »⁶.

5. Les sursauts identitaires des locuteurs des langues dites « régionales » du fait d'une revendication politique nouvelle restent le fait de communautés peu nombreuses et ne donnent pas lieu à des pratiques langagières importantes.

6. Il est intéressant de remarquer que la hiérarchisation entre « dialecte », « patois » et « langue » issue de la politique est inscrite dans les systèmes linguistiques utilisés comme moyen d'unification politique lors de la construction des États-Nations (en français, en arabe, en castillan, etc.) alors qu'elle n'existe pas dans les langues africaines, par exemple

Tous les discours politiques à ce niveau tendent alors à faire de la « langue idéale » une langue première, maternelle⁷ et à réduire le rapport identitaire aux langues premières au profit de la langue de la nation, c'est-à-dire à remplacer l'« idéal de langue » par la « langue idéale ». Le français standard est défini depuis plus de cinq siècles comme la langue « pure », « claire », « littéraire » par excellence : le critère de l'écrit est alors présenté comme fondamental (Canut : 1998)⁸. On sait que ces discours ont eu une efficacité très nette en France et au Maghreb se traduisant par des phénomènes de rejet et d'« auto-odi » de la part des locuteurs du breton, de l'occitan, du berbère, etc., puis par l'abandon de ces langues par une très forte majorité de locuteurs. Même si les discours anti-centralisant ont un impact nouveau aujourd'hui dans différentes régions, les lectures, eux, disparaissent progressivement. Seul un changement en matière de politique linguistique peut renverser la tendance, comme en Catalogne. Toutefois, cet exemple montre une fois encore que l'homogénéisation forcée est bien le fait des politiques puisque les enfants de langue première castillane sont obligés d'étudier en catalan à Barcelone.

On retrouve le même schéma hiérarchisant au niveau de la valorisation, à l'intérieur d'une même langue, de la norme prescriptive ou des formes standardisées auxquelles les Français, par exemple, se soumettent et soumettent leurs enfants dès le plus jeune âge.

Politique linguistique en Afrique ou comment préserver l'hétérogénéité

Dans les pays africains colonisés par la France, l'imposition actuelle du français n'entraîne pas le même effet car les langues africaines, nullement interdites par les politiques, notamment lorsqu'elles sont véhiculaires, continuent d'être largement utilisées et possèdent des rôles sociaux et économiques (voire politiques) très importants.

On a souvent parlé de « politique linguistique par défaut » ou d'« absence de politique linguistique » au Mali comme dans d'autres pays africains. Les raisons qui ont poussé les dictateurs à conserver le français comme langue officielle sont multiples. Il est évident que les gouvernements ont profité de la situation de prestige que leur offraient le français pour renforcer l'assujettissement des populations très peu nombreuses à utiliser cette langue. Depuis la démocratisation de certains États, comme le Mali, il existe cependant une réelle volonté de changement.

Les arguments concernant les conflits « ethniques » sont au Mali, par exemple, peu recevables : les Songhay, cités parmi les plus résistants au bambara, ne sont en fait pas si hostiles à l'imposition du bambara comme langue co-officielle avec le français⁹. Avec les Tamasheq, les conflits sont essentiellement politiques. On connaît toutefois la force des politiques pour utiliser les différences entre les ethnies, pour détourner la notion même d'ethnie (forcément « opposées »!), afin de renforcer les conflits politiques (cf. les récents conflits au Rwanda par exemple).

Les arguments « économiques », eu égard à ce qui se passe en Afrique de l'Est où la coexistence de plusieurs langues aux différents niveaux scolaires est effective, ne sont pas non plus toujours pertinents.

7. Cf. le « langage maternel français » de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts(1539).

8. Ainsi cet exemple d'un instituteur angevin déclarant, au cours d'une discussion familiale autour de la Bretagne, « Mais oui mais le breton c'est une langue approximative » et se voyant condamné par un membre de la famille, linguiste (« oh ! François ! »), continue ainsi :

L1 – « non mais c'est complètement approximatif, tu peux dire le même mot avec pleins de prononciations différentes, je veux dire, y a pas, y a pas d'écriture !

L2 – oui, c'est un problème d'écriture...

L1 – non mais moi je sais pas, je ne suis pas un spécialiste comme toi, oui c'est ça c'est pas une langue écrite ». (cf. l'analyse de cette interaction in Canut,1998).

9. Cf. enquête d'A. Maiga.

L'ensemble de ces raisons vient plutôt conforter une vision « centralisatrice » de type français et favorable à la francophonie : il faut choisir une seule langue, le français, puisque les langues (et les ethnies) sont en conflit et puisque « les États n'ont pas les moyens du plurilinguisme ».

Pourtant, les États nouvellement ouverts à la démocratie ne semblent pas désireux de suivre ce modèle et pour cause¹⁰. La revalorisation « des » langues maliennes prend un nouvel essor notamment à travers la réactualisation des expérimentations des écoles bilingues (français-bambara/songhay/peul/tamasheq) qui devraient se généraliser une fois que tous les paramètres seront réunis pour assurer la réussite de cette entreprise. Toutefois, la question des représentations vis-à-vis de ces écoles se pose : les Maliens, à juste titre, ne sont pas prêts à envoyer leurs enfants dans ces écoles déconsidérées, dites « au rabais », puisque les haut-fonctionnaires, eux, continueront d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises ou en Europe. Cette question fondamentale devra être réglée par les gouvernements qui ne pourront se contenter de proférer de beaux discours mais qui devront les faire suivre de comportements exemplaires pour que ne se dessine pas un paysage scolaire à double vitesse et un refus des populations.

Il me semble que les raisons principales qui poussent certains chef d'État à cette valorisation du plurilinguisme au niveau officiel (et qui empêchait en partie toute prise de décisions auparavant) résident dans une vision différente des situations plurilingues et de la notion de Nation. La conception de la coexistence des langues au Mali, et sûrement ailleurs, n'a jamais été celle de la France (*homogénéisation*) mais au contraire, les représentations des Maliens, les dirigeants le savent, sont construites autour du plurilinguisme comme une donnée essentielle de la culture et de la société. Pas plus que le français, le bambara ne peut être actuellement la seule langue imposée au Mali : même si ces deux langues deviennent majeures dans le panorama sociolinguistique malien à venir, ce fait n'entraînera jamais de dévalorisation ou d'interdiction des autres langues, toute la différence est là. La politique n'est ni centralisatrice, ni homogénéisante même si elle doit répondre à la demande en matière d'éducation.

L'amalgame entre gestion du plurilinguisme et action politique

À travers ce survol des tendances comparées de l'activité épilinguistique en France et au Mali, il ressort que l'activité épilinguistique détermine la politique linguistique tandis que, inversement, cette dernière configure et modifie l'activité épilinguistique des locuteurs à travers les discours idéologiques. L'activité épilinguistique est donc le facteur premier de la transformation des pratiques langagières et des systèmes linguistiques (Canut : 1996).

En ce qui concerne le Mali, l'absence de réelle politique officielle et de discours épilinguistiques légitimés par les représentants de l'État face aux langues maliennes n'a pas entraîné le même type de relations aux langues (et même vis-à-vis du français) qu'en France ou au Maghreb. D'une part, l'équilibre entre « langue idéale » et « idéal de langue » est plutôt respecté, en fait et en droit, même si officieusement le bambara est peut-être un peu favorisé (sa véhicularisation et l'attrait qu'elle exerce sur les jeunes sont toutefois indiscutables). D'autre part, l'absence de discours favorisant une langue ou l'autre, se traduit par des comportements et des représentations variées chez les locuteurs qui respectent la langue de l'Autre, la parle parfois, sans jamais renier leur première langue, au contraire de ce qui se passe en France. Les tentatives d'« homogénéisation » peuvent parfois se radicaliser d'un côté ou de l'autre mais restent finalement assez marginales : d'un côté certains pères Peul ou Songhay refusent et fustigent le bambara au profit de leur langue première, de l'autre, certains intellectuels valorisent le français au détriment des langues nationales considérées comme « des dialectes », « juste bons à faire de la cuisine ou à danser ».

10. Cf. le discours tenu par A.-O. Konaré, président du Mali, lors de l'émission de B. Pivot *Bouillon de Culture*, spécial Mali (1998).

Il est toujours possible de focaliser l'analyse sur ces cas (ce que j'ai fait en partie précédemment dans mon doctorat) pour légitimer une vision du « conflit » linguistique. Mais il me paraît plus évident aujourd'hui de réfléchir sur cette différence majeure entre les représentations étudiées au Mali et en France, à partir de l'interaction entre D.E. des locuteurs et D.E. des gouvernants, afin de proposer une analyse nouvelle.

Notre culture monolingue et notre histoire linguistique très centralisante ont probablement joué dans cette vision et ont entraîné un amalgame entre gestion du plurilinguisme au quotidien et gestion des politiques. La notion d'identité ou de communauté linguistique, toujours au singulier, est symptomatique de cette vision. Les locuteurs maliens en rattachant leur langue à une origine ne conçoivent pas du tout cette identité comme exclusive, au contraire : « Quand je suis à Paris, je suis Malienne, quand je suis à Bamako je suis Peule et quand je suis dans mon village, je suis Peule du Guimbala » (femme peule). Ce rattachement à un « idéal de langue » leur permet, du fait de leur pratique plurilingue dès le plus jeune âge, de ne pas considérer les autres langues comme antagonistes. On ne se définit pas par une seule identité : de multiples identités se construisent au cours des interactions, se modifient et se défont selon l'interlocuteur, le lieu, etc. Le plurilinguisme n'est pas considéré par les gens comme un problème : les conflits naissent beaucoup plus de la politisation de cette question que de la gestion au quotidien des langues.

Ainsi, comme pour la notion d'ethnie, les notions d'identité ou de communauté linguistique au singulier ou encore de langue identitaire (voire « ethnique ») ne se justifient nullement : les locuteurs ont conscience de l'hétérogénéité linguistique et sociolinguistique. S'il existe un rapport privilégié avec la langue du père, de la lignée, etc., cette identité n'est pas la seule et n'est jamais (ou très rarement) revendiquée comme unique. Au contraire, elle permet, ensuite, de se positionner face aux autres, d'entrer dans de multiples communautés linguistiques sans pour autant perdre la première : « chacun aime sa langue, chacun est avec sa langue, c'est normal ».

Le plurilinguisme n'entraîne donc pas nécessairement de conflit. Le nombre croissant de code mixing (mélanges de langues) dans les capitales africaines est une des preuves majeures de cet équilibre entre « homogénéisation » et « hétérogénéisation ». L'absence de norme prescriptive (Canut, à paraître) au niveau des formes linguistiques est aussi déterminante dans ces changements : les langues maliennes n'étant pas impliquées dans l'application linguistique (école, grammaire, etc.), il n'y a pas de valorisation d'une seule variante. Le « tout homogène » (Derrida : 1992) qui détermine le discours des Français, et auquel personne n'échappe vraiment, n'a pas lieu d'être au Mali.

Conclusion : des identités et des communautés linguistiques

En dehors des considérations et des intérêts purement politiques des chefs d'État africains, il est intéressant de comprendre, par ce biais, l'absence de choix en matière de langues. Ce raisonnement du choix, né des politiques centralisatrices, ne correspond pas à la culture des pays en question même si pour de multiples raisons (économique, entrée dans un schéma politique de type occidental : construction des États-Nations, école, etc.) ce choix s'impose plus ou moins.

Dans la plupart des cas, les contraintes économiques amènent à dire que les gouvernements n'auront pas le choix des langues. Pourtant, lorsqu'on regarde du côté de l'Afrique de l'Est¹¹, on remarque qu'il en va différemment. En Éthiopie, le gouvernement a accepté le découpage en 13 provinces et le plurilinguisme en matière de scolarisation. Au Kenya les enfants appren-

11. Dans les pays colonisés par les Britanniques, la vision des langues fut très différente, ce qui joue aujourd'hui sur les discours épilinguistiques et la gestion du plurilinguisme.

nent dans les langues maternelles, passent ensuite au swahili puis à l'anglais, etc. La diversité linguistique est donc possible et surtout applicable au niveau de la scolarité en Afrique.

Revenons à notre rôle de sociolinguistes. Si nous cherchons la *Guerre des langues* en Afrique, nous la trouverons. En demandant à un locuteur quelle langue il préfère, quelle langue il trouve la plus belle, nous induisons ses représentations et nous préconstruisons sa réponse¹². Il me semble que nous n'insistons pas assez sur les raisons essentiellement politiques et sur le rôle des modèles occidentaux à ce niveau de l'évolution de la recherche sur la coexistence des langues.

Je reviens alors à ma question préalable. Si, au Mali, les locuteurs répondent à une française qu'ils refusent l'imposition du bambara comme langue officielle alors qu'à un malien, ils disent le contraire, ce n'est pas une évolution soudaine de leur perception. Mon statut et mon discours, perçu implicitement par la situation d'enquête, était probablement pétri de cette vision « homogénéisante » que l'on porte malgré soi. Cette perception vient de très loin : elle montre le poids, d'une part, de l'interdiscursivité dans l'activité épilinguistique, et, d'autre part, de son ambivalence selon les conditions d'interaction (ici, surtout, l'interlocuteur). Depuis la colonisation, la vision homogénéisante qu'elle impose est un facteur important dans la construction des représentations linguistiques des Maliens, notamment des lettrés, très prescriptifs. L'école de type française et « en français » poursuit encore actuellement cette imprégnation dans un modèle de perceptions « français ».

Toutefois, les discours au Mali se rattachent aussi à l'autre pôle, celui de l'hétérogénéité et d'une vision « pacifique » de la coexistence des langues, indiquant par là-même que l'acculturation est loin d'être totale. Lorsque les Songhay déclarent à A. Maiga qu'ils acceptent le bambara au niveau officiel, ils se positionnent dans une perspective d'« hétérogénéisation ».

Ces ambivalences ne sont pas simples et nécessitent la plus grande prudence dans l'analyse. Il s'agit de réfléchir sur l'impact des processus épilinguistiques premiers (hétérogénéisation vs homogénéisation) et second (tensions épilinguistiques) dans les sociétés et dans les discours. La réflexion qui se pose au linguiste est d'ordre épistémologique : pouvons-nous nous abstraire de nos propres représentations en matière de langue construites dans un univers culturel centralisant et homogénéisant par exemple ? Les discours recueillis par un(e) Français(e) au Mali peuvent-ils être analysés sans être doublés par un même recueil effectué par un(e) Malien (ne) ?

La nécessité d'entreprendre des recherches à « plusieurs voix » telles que le font N. Thiam, C. Juillard, M.-L. Moreau, etc., au Sénégal apparaît indispensable.

Plus globalement, la construction de la linguistique autour d'un même pôle homogénéisant, « la langue », jamais vraiment remise en cause, même par les sociolinguistes¹³, pose la question de l'impact de l'activité épilinguistique dans les sciences du langage et repose essentiellement sur le poids de l'interdiscursivité dans la constitution de l'activité épilinguistique.

12. Ajoutons aussi que le mode du questionnaire va à l'encontre des pratiques langagières africaines et qu'il ne rend pas compte des représentations des locuteurs, seule la méthode de type ethnographie de la communication me semble pertinente.

13. L'étude de la « variation » a toujours légitimé implicitement l'existence d'une norme. Les travaux de R. Lafont et des praxématiciens (Montpellier) sont peut-être les seuls à remettre en cause cette dichotomie langue/parole.

